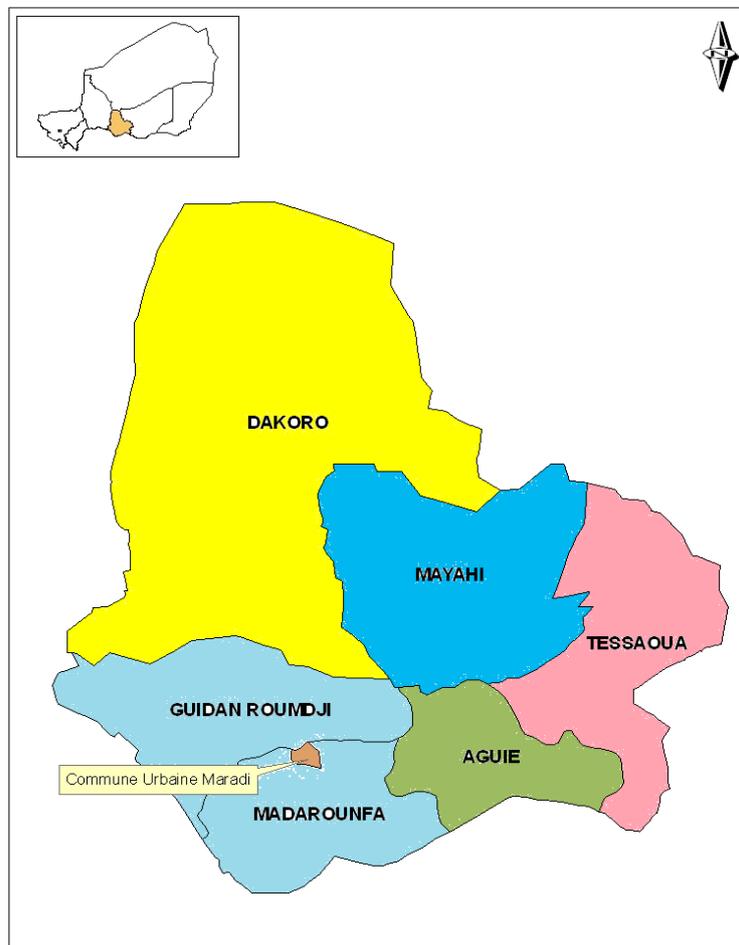




PROGRAMME CONJOINT D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE LA REGION DE MARADI

2011 - 2013



SOMMAIRE

ABREVIATIONS & ACRONYMES	3
RESUME EXECUTIF.....	5
INTRODUCTION	9
I. CONTEXTE ET ANALYSE DE SITUATION.....	11
I.1. Situation géographique et humaine.....	11
I.2. Environnement, énergie et habitat (OMD 7)	12
I.3. Profil de pauvreté (OMD1).....	13
I.4. Contexte socio - culturel et genre (OMD3)	13
I.5. Développement rural (OMD1)	15
I.6. Sécurité alimentaire et nutrition (OMD1 et 4).....	15
I.7. Situations d'urgence	16
I.8. Santé et VIH - Sida (OMD 4, 5 et 6).....	17
I.9. Eau potable, hygiène et assainissement (OMD 7 et 4).....	18
I.10. Education et alphabétisation (OMD 2 et 3)	19
I.10.1. Le droit à l'éducation.....	19
I.10.2. Alphabétisation (OMD2)	20
I.11. Formation professionnelle et emploi des jeunes (OMD 2)	21
I.11.1 L'enseignement et la formation professionnelle et technique	21
I.11.2. Emploi des jeunes et des femmes.....	23
I.12. Secteur privé.....	23
I.13. Développement institutionnel	24
I.14. Les défis	25
II. STRATEGIES ET CADRE DE RESULTATS	26
II.1. Stratégies d'intervention du programme conjoint	26
II.2. Cadre de résultats.....	33
III. COORDINATION & MECANISMES DE GESTION DU PROGRAMME	38
III.1. Cadre institutionnel	38
III.2. Modalités de gestion	41
III.3. Modalités d'exécution	43
III.4. Suivi, évaluation et établissement des rapports	44
IV. ESTIMATION DES BESOINS ET DES RESSOURCES DU PROGRAMME CONJOINT MARADI	46

ABREVIATIONS & ACRONYMES

ABDH	Approche Basée sur les Droits Humains
AFD	Agence Française de Développement
ANFICT	Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales
CAP [Enquête]	Connaissances – Attitudes – Pratiques
CCA/ BCP	Bilan Commun de Pays
CCAP	Contrôle Citoyen de l'Action Publique
CEA	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENSAD	Communauté des Etats Sahélo Sahariens
CILSS	Comité Inter - Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CMNN	Commission Mixte Nigéro – Nigériane
CPOS	Comité Paritaire d'Orientation et de Suivi
CUM	Communauté Urbaine de Maradi
DC	Domaine de Coopération [UNDAF]
DGPP	Déclaration du Gouvernement en matière de Politique de Population
DSBE	(Enquête sur le) Degré de Satisfaction des Besoins Essentiels
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FENU	Fonds d'Equipeement des Nations Unies
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GFATM	Fonds Mondial Contre SIDA, Tuberculose et Paludisme
HACT	Approche Harmonisée des procédures de Remise d'Espèces
IDISA	Indice de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique
INS	Institut National de la Statistique
IRDAR	Initiative de Réhabilitation et de Développement Agricole et Rural
K ² M [Espace]	Kano – Katsina – Maradi [Initiative CEDEAO sur le concept de « Pays frontière »]
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OCHA	Bureau pour la Coordination des Affaires Humanitaires
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUDC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PCM/RM	Programme Conjoint Multisectoriel / Région de Maradi
PDC	Plan de Développement Communal
PDDE	Programme Décennal pour le Développement de l'Education
PDS	Plan de Développement Sanitaire
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PREP	Programme Régional Energie / Pauvreté
PTA	Plan de Travail Annuel
PTFM	Plateforme Multifonctionnelle
PVVIH	Personne Vivant avec le VIH
QUIBB	Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être
SAFIC	Système d'Analyse Financière et Institutionnelle des Collectivités locales
SAP	Système d'Alerte Précoce
SCOFI	Scolarisation des Filles
SDR	Stratégie de Développement Rural
SDRP	Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté
SGA	Secrétaire Général Adjoint / Gouvernorat
SIG	Système d'Information Géographique
SNIS	Système National d'Information Sanitaire
SNU	Système des Nations Unies
SRP	Stratégie de Réduction de la Pauvreté
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNCDF	United Nations Capital Development Fund
UNDAF	Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

Titre du Programme : Programme Conjoint d'Appui au Développement de la Région Maradi (PCM)

Effet UNDAF 1 : « *D'ici 2013, les populations vulnérables améliorent leur sécurité alimentaire, contribuent à la gestion durable de leurs ressources naturelles et diversifient leurs sources de revenus* »

4 Effets Programme Maradi

- 1.1 : D'ici 2013, les populations vulnérables ont accès à l'emploi, au crédit et entreprennent des AGR rentables
- 1.2. D'ici 2013, la prévention et la gestion des crises alimentaires et des catastrophes naturelles sont assurées
- 1.3. D'ici 2013, les populations vulnérables augmentent la productivité et la rentabilité de leurs systèmes de production
- 1.4. D'ici 2013, les populations participent à la préservation d'un environnement sain et à la gestion durable des ressources naturelles, y compris l'eau, et de leur patrimoine culturel

Effet UNDAF 2 : « *D'ici 2013, les populations vulnérables utilisent les Services Sociaux de Base de qualité et participent à la maîtrise de la croissance démographique* »

2 Effets Programme Maradi

- 2.1. D'ici 2013, les populations vulnérables adoptent des comportements favorables à l'utilisation des services sociaux de base et à la maîtrise de la croissance démographique
- 2.2. D'ici 2013, les institutions assurent la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des Services Sociaux de Base

Effet UNDAF 3 : « *D'ici 2013, les institutions nationales et locales gouvernent démocratiquement dans le respect des Droits Humains, de l'équité de genre et contribuent à la consolidation de la paix* »

2 Effets Programme Maradi

- 3.1. D'ici 2013, les institutions régionales et locales mettent en œuvre le processus de décentralisation dans le respect des droits humains en vue de l'atteinte des OMD et de la consolidation de la démocratie
- 3.2. D'ici 2013, les populations participent équitablement au processus de prise de décision, exercent le contrôle citoyen de l'action publique

Titre du programme : Programme conjoint d'Appui au Développement de la Région de Maradi

- Région de Maradi
- Durée : 3 ans
- Démarrage : 2011

Options de gestion des fonds:

1. Gestion groupée: PNUD, UNFPA, OCHA
Agent de gestion : PNUD
2. Gestion parallèle : FAO, UNCDF, FIDA, OMS, UNICEF, PAM, Banque Mondiale, autres bailleurs
3. Gestion canalisée : Partenaires bilatéraux
Agent Administratif : PNUD

Budget total estimé du Programme Conjoint (millions US \$) :

Ressources de provenance ciblées : 105

Dont :

- Système des Nations Unies 98,4
- Gouvernement du Grand-duché de Luxembourg : 6,6

Résumé exécutif

Avec la Déclaration du Millénaire et la Déclaration de Paris, la réduction de la pauvreté et l'amélioration de l'efficacité de l'aide en vue du financement des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) constituent les principaux défis à relever pour la communauté internationale, en particulier les Gouvernements et le Système des Nations Unies.

Pour honorer ces engagements et traduire sur le terrain la vision de la réforme des Nations Unies « Unis dans l'Action », l'Equipe de Pays et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux¹ ont signé avec le Gouvernement de la république du Niger une Lettre d'Entente en vue de formuler et de mettre en œuvre un Programme Conjoint d'Appui au Développement de la Région de Maradi.

Ce choix répond au triple souci de : (i) un appui efficace à la régionalisation de la SDRP ; (ii) un alignement et une concentration des interventions des partenaires ; (iii) une coordination et une maximisation des complémentarités et synergies entre le Gouvernement, la Région et les partenaires.

Le Programme Conjoint d'Appui au Développement de la Région de Maradi (PCM) a pour fondements essentiels: (i) les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ; (ii) la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) ; (iii) les stratégies et politiques sectorielles ; (iv) le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) ; et (v) la Déclaration de Paris. Son approche est basée sur la gestion axée sur les résultats.

Ses résultats communs sont identifiés sur la base de la matrice des résultats de l'UNDAF 2009-2013, avec un dénominateur commun : une contribution significative à la réduction de la pauvreté dans la région. Le programme est susceptible d'extension, selon le prochain cycle UNDAF.

Le processus d'élaboration du programme conjoint s'est effectué dans un cadre participatif, selon une méthodologie basée sur un couplage/intégration de la négociation et de la formulation. Dans le chronogramme, les activités de terrain et de négociation ont été privilégiées : atelier de lancement à Maradi, note d'orientation pour cadrer les visions et les intérêts des différentes parties prenantes, mission de terrain pour évaluer les besoins et recueillir les données qualitatives des responsables locaux et des populations elles mêmes, discussions, concertations et négociations avec les autorités nationales, régionales et les partenaires techniques et financiers.

¹ La lettre d'entente a été signée le 7 décembre 2006
Niger – Programme Conjoint Maradi

Ce processus participatif, dynamique et itératif a permis de bâtir les bases des principes et des engagements sur lesquels sont fondés les consensus et les accords de partenariat entre les parties prenantes.

De par sa nature, son esprit et son approche, les caractéristiques de ce programme sont : (i) *conjoint*, car il met en pratique le principe « Unis dans l'Action » entre les agences du SNU et entre celles-ci et le Gouvernement, les acteurs régionaux et les autres partenaires ; (ii) *novateur*, car il marque une rupture avec les modalités classiques de mise en œuvre de l'UNDAF et expérimente l'application de « One UN » à l'échelle de la région ; (iii) *participatif*, parce qu'il prend en compte la vision et les orientations de toutes les parties prenantes et les responsabilise; (iv) *fédérateur*, car il intègre et établit la cohérence entre les interventions de tous les partenaires; (v) *régional*, car il est la déclinaison de la SDRP, de ses stratégies et programmes dérivés et de l'UNDAF dans la région de Maradi ; (vi) *multisectoriel*, car ses résultats découlent de tous les effets UNDAF et couvrent plusieurs domaines et secteurs ; (vii) *aligné*, parce que ses priorités, ses résultats attendus ainsi que ses mécanismes de coordination et de suivi correspondent à ceux de la SDRP (2008-2012) et de l'UNDAF (2009 – 2013), basés sur les OMD.

L'analyse diagnostique a mis en évidence les défis majeurs auxquels est confrontée la région de Maradi. Ces défis sont regroupés en quatre catégories : (i) ceux relatifs à l'environnement physique ; (ii) ceux consécutifs au faible développement du capital humain ; (iii) ceux liés aux problèmes de comportement ; et (iv) ceux résultant de faibles capacités en matière d'encadrement du développement.

Les défis liés à l'environnement physique hostile et au faible développement du capital humain se combinent pour rendre la pauvreté persistante, tenace et profonde. Pour l'environnement physique, sa dégradation se traduit notamment par la déforestation, l'avancée du désert, la faible maîtrise de l'eau et la forte dépendance aux aléas climatiques entraînant par là une vulnérabilité et une insécurité alimentaires chroniques.

Quant aux défis liés au faible développement du capital humain, ils concernent les questions démographiques, les problèmes d'accès aux services de santé, d'éducation, d'alphabétisation et de formation professionnelle, les iniquités et les inégalités de genre, sans perdre de vue les capacités humaines et institutionnelles pour la gestion du développement. Il s'agit là de défis qui sont décisifs pour impulser et soutenir le développement et lui imprimer la qualité et la durabilité nécessaires.

Les défis les plus déterminants sont ceux qui sont liés aux comportements, en ce sens que c'est surtout le changement de comportement qui permettra une amorce durable du développement. Il y a en effet une forte interaction entre les questions de comportement et le niveau des indicateurs du

développement humain. En effet, ce sont les problèmes de comportement qui sont à l'origine du taux de croissance démographique élevé, des faibles niveaux d'alphabétisation des femmes et de scolarisation des filles, de la faible participation des femmes au processus de développement, des pratiques néfastes entraînant la malnutrition des enfants ainsi que des taux élevés de mortalité maternelle et infanto-juvénile.

La quatrième catégorie de défis concerne les capacités des structures publiques et privées à encadrer le développement de la région. Il s'agit des questions liées à : la gouvernance locale et la décentralisation ; la déclinaison régionale de la SDRP et de ses stratégies et programmes dérivés ; la relance du secteur privé, le financement de l'économie, le développement des activités génératrices de revenus et la création d'emplois décents.

Sur la base de ces défis, des axes stratégiques de la SDRP 2008-2012, ainsi que des stratégies et politiques sectorielles et des effets de l'UNDAF 2009-2013 et tenant compte des avantages comparatifs du SNU, la stratégie d'intervention du programme conjoint s'articule autour de trois axes majeurs et un axe transversal d'accompagnement: (i) amélioration de la sécurité alimentaire, de la production et des revenus ; (ii) amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité aux services sociaux de base et maîtrise de la croissance démographique ; (iii) consolidation de la gouvernance locale ; et (iv) thématiques transversales.

La chaîne des résultats du programme conjoint comprend huit (8) effets spécifiques ou résultats escomptés, déclinaison des trois (3) effets UNDAF. Ces effets sont déclinés en 9 produits assortis de 19 indicateurs de résultats.

Les mécanismes de coordination et de gestion du programme conjoint sont alignés sur ceux de la SDRP et de l'UNDAF. Le cadre institutionnel est structuré du niveau national à celui de la commune.

Au niveau national, la tutelle du programme est assurée par le Ministère en charge de l'économie et des finances. Le cadre d'orientation demeure celui de la SDRP et de l'UNDAF, à savoir le Comité de concertation Etat - Donateurs.

Au niveau régional, la supervision générale du PCM est assurée par le Gouverneur à travers le Comité Régional de Pilotage de la SDRP qui est le cadre de coordination, de programmation et de suivi conjoints des partenaires au niveau régional, tandis que la coordination technique incombe à l'Equipe Technique d'Appui composée du Conseiller Technique principal (CTP), d'un Expert en planification, suivi et évaluation ; du Directeur régional de l'Aménagement du Territoire et du Développement communautaire et du Directeur régional de l'INS. Cette équipe aura notamment pour tâches d'assurer l'opérationnalisation du dispositif de planification, suivi – évaluation mis en place, y

compris l'élaboration et/ou l'actualisation de situations de référence au niveau de chaque commune ou département.

Au niveau départemental, la coordination sera assurée à travers les cadres de concertation départementaux sous la présidence des préfets.

Au niveau communal, le Conseil Municipal en tant que maître d'ouvrage, sera chargé de coordonner, d'appuyer et d'impulser la mise en œuvre des actions, y compris l'approbation des dossiers avec le soutien des services techniques, ONG ou autres prestataires. Il convient de rappeler ici que c'est la commune qui est la porte d'entrée, le levier du développement local et régional.

Sur le plan sectoriel, un chef de file est désigné par Domaine de Coopération de l'UNDAF et Effet du Programme Conjoint pour assurer le suivi de la mise en œuvre des activités du programme, sous le leadership des directions techniques compétentes de la région.

Le volume des ressources programmables déjà inscrites dans l'UNDAF signé entre le Gouvernement et le système des Nations Unies est estimé à 98,4 millions de dollars auxquels s'ajoutent 6,6 millions du Luxembourg, face à des besoins de financement estimés de l'ordre de 290 millions de dollars, d'où la nécessité de déployer une stratégie de mobilisation des ressources tout au long du cycle du programme.

INTRODUCTION

Avec la Déclaration du Millénaire, la réduction de la pauvreté constitue le principal défi à relever pour la communauté internationale, en particulier les Gouvernements et le Système des Nations Unies.

Ainsi, la volonté de lutter efficacement contre la pauvreté et d'accélérer l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) d'une part, la détermination dans la mise en œuvre de la réforme dans la vision « Unis dans l'Action » d'autre part, ont conduit l'Equipe Pays à signer en 2006, une lettre d'Entente avec le Gouvernement du Niger et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux², en vue de formuler et de mettre en œuvre un Programme Conjoint d'Appui au Développement de la Région de Maradi.

Le choix de cette région, la plus pauvre du Niger, se justifie par sa situation paradoxale qui fait de cette « capitale économique » d'antan, celle où les indicateurs de développement humain demeurent les plus faibles. Selon l'Enquête Nationale Budget Consommation de l'Institut National de la Statistique (INS, 2008), l'incidence de la pauvreté dans la région de Maradi est de 73,4% contre une moyenne nationale de 59.5%. Ce faible niveau de développement humain est aussi exacerbé par un croît démographique de 3,73%, un des plus élevés du pays.

Ce choix répond au triple souci de : (i) un appui efficace à la régionalisation de la SDRP ; (ii) un alignement et une concentration des interventions des partenaires ; (iii) une coordination et une maximisation des complémentarités et synergies entre le Gouvernement, la Région et les partenaires.

Le Niger a du reste été admis en octobre 2010 à bénéficier du cadre d'accélération des OMD (MAF) qui offre un moyen systématique aux gouvernements d'identifier les goulots d'étranglement qui ralentissent les progrès dans l'atteinte desdits objectifs et de formuler avec l'appui des partenaires des solutions qui ont fait leurs preuves dans d'autres pays. Dans le contexte du Niger, le MAF sera appliqué à l'OMD1 relatif à l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim. Sous ce rapport, le véritable enjeu du Programme Conjoint Maradi est de mieux coordonner les interventions, de renforcer les complémentarités et la synergie des acteurs et partenaires au développement, dans l'esprit de la réforme des Nations Unies et de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement. Ainsi, sa finalité est de contribuer de manière significative à la régionalisation de la Stratégie de Développement accéléré de Réduction de la Pauvreté (SDRP) 2008-2012.

² La lettre d'entente a été signée le 7 décembre 2006
Niger – Programme Conjoint Maradi

Le Programme Conjoint d'Appui au Développement de la Région de Maradi a ainsi pour fondements essentiels: (i) les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ; (ii) la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) ; (iii) les stratégies et politiques sectorielles ; iv) le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF) ; et (v) la Déclaration de Paris. Son approche est basée sur la gestion axée sur les résultats.

De par sa nature, son esprit et son approche, ce Programme est : (i) **conjoint**, car il met en pratique le principe « Unis dans l'Action » entre les agences du SNU et entre celles-ci et le Gouvernement, les acteurs régionaux et les autres partenaires ; (ii) **novateur**, car il marque une rupture avec les modalités classiques de mise en œuvre de l'UNDAF et expérimente l'application de « One UN » à l'échelle d'une région ; (iii) **participatif**, parce qu'il prend en compte les orientations et les contributions de toutes les parties prenantes et les responsabilise; (iv) **fédérateur**, car il intègre et établit la cohérence entre les interventions de tous les partenaires; (v) **régional**, car il est la déclinaison de la SDRP, de ses stratégies et programmes dérivés et de l'UNDAF dans la région de Maradi ; (vi) **multisectoriel**, car ses résultats découlent de tous les effets UNDAF et couvrent plusieurs domaines et secteurs ; (vii) **aligné**, parce que ses priorités, ses résultats attendus ainsi que ses mécanismes de coordination et de suivi correspondent à ceux de la SDRP (2008-2012) et de l'UNDAF (2009 – 2013), basés sur les OMD. Il est susceptible d'extension, selon le prochain cycle UNDAF.

Le présent document comprend quatre principales parties : (i) contexte et analyse de situation; (ii) stratégies et résultats escomptés ; (iii) mécanismes de coordination et de gestion ; (iv) Estimation des besoins et des ressources du Programme.

I. CONTEXTE ET ANALYSE DE SITUATION

I.1. Situation géographique et humaine

La région de Maradi, située au centre sud du territoire nigérien, couvre une superficie de 41.796 km², soit 3,3% de la superficie du Niger³. Dans sa partie Sud, la région est frontalière au Nigeria sur environ 150 km. Elle est limitée à l'Est et au Nord par la région de Zinder et à l'Ouest et au Nord par la région de Tahoua.

Elle est subdivisée en 6 départements administratifs: Dakoro (17.670 km², soit 42,3 % de la superficie de la région), Guidan Roumdji (4.929 km², soit 11,8 % de la superficie de la région), Tessaoua (5.471 km², soit 13,1 % de la superficie de la région), Mayayi (6.952 km², soit 16,6 % de la superficie de la région), Aguié (3.001 km², 7,2 % de la superficie de la région) et Madarounfa (3.773 km², soit 9,0 % de la superficie de la région).

Les 6 départements de la région de Maradi totalisent 22 cantons⁴, 11 groupements, 47 communes⁵ (37 communes rurales et 10 communes urbaines) et 5 044 villages et hameaux.

Bien qu'étant traversée par la route nationale N°1 sur près de 200 km et frontalière au Nigeria sur 150 km, la région connaît un enclavement interne. L'examen de la carte du réseau routier montre des zones géographiques entières sans axe routier, ce qui limite le maillage entre les zones de production et les marchés importants. Ainsi, les marchés ruraux dans ces zones ne peuvent être desservis que par les moyens traditionnels de transport (animaux et au mieux charrettes), ce qui constitue un véritable handicap aux mouvements des personnes et des biens limitant ainsi les échanges commerciaux.

Avec une population estimée à 2.927.070 habitants⁶ en 2009 (dont 86,8% en milieu rural), Maradi est à la fois la région la plus peuplée et la plus dense du pays. La densité démographique moyenne (70 habitants au km²) est en effet plus de 8 fois supérieure à la moyenne nationale (8,7 hab. /km²).

³ Source: Rapport régional sur les progrès vers l'atteinte des OMD à Maradi, INS, Novembre 2009

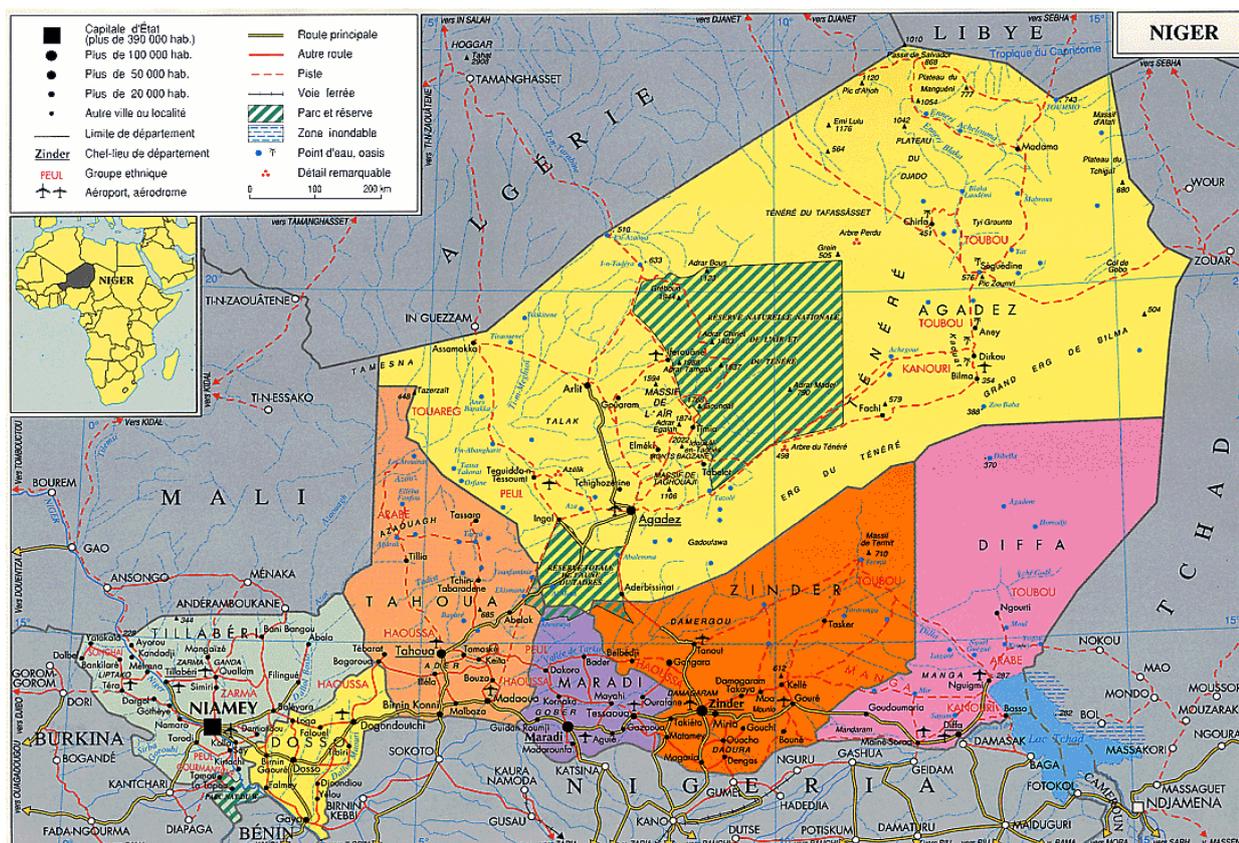
⁴ Dont 2 cantons dans les départements d'Aguié et de Mayayi, 3 cantons dans le département de Tessaoua, et 5 cantons dans les départements de Madarounfa, de Guidan Roumdji et de Dakoro.

⁵ Dont 4 communes dans le département d'Aguié, 5 communes dans le département de Guidan Roumdji, 7 communes dans le département de Tessaoua, 8 communes dans le département de Mayayi, 9 communes dans le département de Madarounfa (dont les communes urbaines de Maradi I, Maradi II et Maradi III) et 14 communes dans le département de Dakoro.

⁶ Source : Population projetée en 2009 (scénario tendznciel INS)

Alors que le taux annuel moyen de croissance de la population du Niger s'établit à 3,30% sur la période 1988–2001, il est de 3,73% dans la région de Maradi au cours de la même période. Si les tendances actuelles se maintiennent, la population de la région doublera en moins de vingt (20) ans. Cette croissance démographique non maîtrisée exerce une forte pression sur les ressources naturelles, la croissance économique, et inhibe l'accès aux services sociaux de base.

Cartes de Localisation : Pays, Région, Départements (Echelles approximatives)



I.2. Environnement, énergie et habitat (OMD 7)

A l'instar de tout le pays, Maradi dispose d'un environnement fragile, sujet à une dégradation poussée. La superficie se répartit comme suit : 71,5% de terres agricoles, 25% de terres pastorales et 3,5 de terres forestières.

Le patrimoine forestier compte 16 forêts classées depuis les années 1950 et quelques domaines forestiers aménagés. Ces ressources jouent un rôle important dans l'économie locale de par leurs retombées alimentaires, sanitaires et financières. Quant aux ressources fauniques, elles sont essentiellement localisées dans la Forêt Protégée de Baban-Rafi (Département de Madarounfa) et la Réserve de Faune et Forêt Classée de Gadabédji (Département de Dakoro).

Cependant, on assiste à une dégradation accélérée de ces ressources due essentiellement à deux groupes de facteurs : (i) naturels (érosion hydrique et éolienne, désertification entraînant entre autres l'ensablement du Goulbi de Maradi, du Goulbi N'Kaba et de la vallée de la Tarka, etc.) et (ii) anthropiques (activités agro-pastorales intenses, pression démographique, énergie, braconnage, etc.)

La région de Maradi dépend largement de l'extérieur pour la satisfaction de ses besoins énergétiques. En effet, les hydrocarbures ainsi que l'électricité sont importées pour la plupart du Nigeria. Par ailleurs, l'accès à l'électricité demeure très faible. Seulement 2% des ménages en milieu rural et 47 % en milieu urbain disposent de l'électricité (MICS III, 2006).

L'utilisation des Energies Renouvelables (solaire) est encore très timide. Les énergies traditionnelles (bois de feu notamment) constituent par conséquent la principale source énergétique pour la plus grande partie des ménages, ce qui accélère le rythme de déforestation.

L'habitat se présente sous une gamme diversifiée selon les matériaux utilisés, l'organisation de l'espace et la densité des constructions. Il existe de fortes disparités selon le milieu de résidence. En milieu rural, l'habitat est essentiellement en paille et en argile, souvent sans un statut foncier précis. En milieu urbain, sont associés l'habitat traditionnel (banco, bois et paille), l'habitat évolutif (matériaux mixtes importés) et l'habitat résidentiel (matériaux définitifs).

I.3. Profil de pauvreté (OMD1)

Avec une incidence de pauvreté de 73,40% pour 59,5% au niveau national en 2007, une profondeur et une sévérité de la pauvreté respectivement de 26,1% et 12%, la région de Maradi est classée au dernier rang des huit régions du Niger⁸. Ainsi, plus de sept personnes sur dix sont pauvres. Du fait de son poids démographique, la région concentre un peu plus du quart de la population pauvre du pays. En outre, la pauvreté est essentiellement féminine (¾ des pauvres sont des femmes⁹).

I.4. Contexte socio - culturel et genre (OMD3)

Le mode dominant dans l'organisation sociale à Maradi est de type patriarcal (exception faite chez les Touaregs et les Peulh Bororo, communautés de type matriarcal). Les relations familiales entre

⁷ Source : Rapport régional sur les progrès vers l'atteinte des OMD à Maradi, INS, Novembre 2009

⁸ Sur la base des seuils de pauvreté correspondant à une dépense annuelle minimale de 144 750 FCFA (soit environ 290 \$ au taux de 500 FCFA / 1 \$ US) en milieu urbain, et de 105 827 FCFA (soit environ 212 \$) en milieu rural.

⁹ SDRP, Diagnostic régional Maradi

les hommes et les femmes sont édifiées, à partir d'inégalités fondamentales entre l'homme chef de famille et la femme, mère et épouse.

Traditionnellement, c'est l'homme qui incarne l'autorité au sein du ménage. Il fixe les règles et le code de conduite, assure le contrôle et la gestion des biens familiaux, prend les décisions capitales et fournit les moyens de subsistance aux membres du ménage. La femme, quant à elle, a la charge sociale du fonctionnement de la vie domestique, réalise les travaux ménagers et prend soin des enfants et autres membres de la famille¹⁰.

L'inégalité sociale dans les rôles et les responsabilités des hommes et des femmes et sa perpétuation au niveau des enfants sont à la base des disparités, discriminations et rapports inégaux qui affectent différemment le statut, la position et les conditions de vie des hommes, des femmes, des filles et des garçons.

Les facteurs économiques, institutionnels et environnementaux de Maradi, accentués par les pesanteurs socioculturelles entraînent entre autres pour la population féminine les conséquences suivantes:

- Une pauvreté croissante (3/4 des pauvres sont des femmes¹¹) avec une participation aux activités de production générant peu de revenus, un chômage élevé et une grande vulnérabilité ;
- Un faible accès aux services sociaux de base, tels que (i) l'éducation (faible scolarisation de la fille avec un écart garçons-filles de 30% alors que la moyenne nationale est de 17,7% au plan national), fort taux de déperdition des filles dans les différents cycles scolaires, taux d'analphabétisme plus élevé chez la femme, faible effectif des filles au supérieur seulement 1%) ; (ii) la santé (taux de fécondité de 7.1 en moyenne par femme, taux de mortalité maternelle les plus élevés du monde, forte prévalence de l'anémie chez la femme, vulnérabilité au VIH-Sida, etc.) et (iii) l'accès à l'eau potable et à l'énergie ;
- Une insuffisance du leadership féminin notamment pour la représentation qualitative et quantitative des femmes dans les instances de décisions et de gestion et une méconnaissance des droits des femmes (violences domestiques, claustrations, mariages précoces, etc.)

L'équité et le genre demeurent des défis à relever dans la région, eu égard à : (i) la vision réductrice du rôle social de la femme et les préjugés socioculturels; (ii) l'utilisation abusive des jeunes filles pour les travaux domestiques (eau potable, bois de chauffe) et le petit commerce (phénomène de

¹⁰ Politique Nationale du Genre, 2007

¹¹ SDRP, Diagnostic régional Maradi

filles vendeuses); (iii) le mariage précoce et (iv) le non respect de la carte scolaire.

I.5. Développement rural (OMD1)

Région à fort potentiel agro-pastoral, Maradi représente 25% de la production céréalière nationale, 60% de la production du souchet, 48% des effectifs de chèvres rousses et 16% du cheptel et de la volaille. A cela s'ajoutent des productions significatives d'arachide, de coton, de sésame, de tabac et des productions forestières de gomme arabique et de palmier doum.

L'agriculture, principale activité de la Région de Maradi, est pratiquée par plus de 95% de la population rurale. L'élevage constitue la deuxième activité après l'agriculture et concerne plus de 90% de la population. Le potentiel d'irrigation est estimé à 10.500 ha, pouvant être porté à 30.000 ha si des moyens conséquents sont mis en œuvre pour la mobilisation de l'eau (Goulbin Maradi, Goulbin Kaba, Vallée de la Tarka).

Malgré toutes ces potentialités, plusieurs contraintes affectent le secteur : (i) la dégradation de l'environnement avec une forte incidence sur la fertilité des sols ; (ii) la forte pression démographique sur les terres de culture et une surexploitation des sols; (iii) les difficultés d'accès aux intrants agricoles ; (iv) l'insuffisance et l'irrégularité des pluies ; (v) les faibles capacités de maîtrise de l'eau ; (vi) la persistance des maladies parasitaires et infectieuses au niveau du cheptel ; (vii) le rétrécissement de l'espace pastoral ; (viii) l'insuffisance de financements adéquats pour le développement des filières agro-sylvo-pastorales ; (ix) la faible maîtrise des techniques agro-sylvo-pastorales par les producteurs.

I.6. Sécurité alimentaire et nutrition (OMD1 et 4)

Le bilan céréalière régional montre qu'au cours des douze dernières années, une année sur quatre était déficitaire¹². Les fortes spéculations sur les produits céréaliers, du fait d'une exportation non contrôlée vers les pays voisins, en particulier le Nigeria, ainsi que la flambée des prix, accentuent cette situation.

L'enquête conjointe CCSAP-INS-PAM-FAO-UNICEF-FEWS NET- CILS de 2007 sur la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire des ménages révèle qu'environ 11,6 % de la population de la région est en insécurité alimentaire sévère et 21,5% en insécurité alimentaire modérée. Les ménages en insécurité alimentaire sévère sont caractérisés par des déficits par rapport à chaque dimension de la

¹² Rapport IRDAR, 2008

sécurité alimentaire à savoir, la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation. L'insécurité alimentaire sévère touche surtout les exploitants agricoles ayant enregistré une faible production, les ménages dépendant du travail journalier, de la vente de bois et de paille, du petit commerce ou dont le chef de ménage est une femme. Ils disposent de très peu d'opportunités pour générer de revenus additionnels. Leur pouvoir d'achat est trop faible pour leur permettre d'acheter des vivres sur les marchés même en période de fortes disponibilités.

Cette situation résulte : (i) d'une forte dégradation du potentiel productif (situation climatique défavorable et pression foncière due au croît démographique) ; (ii) du non maintien de la production céréalière au sein de l'espace régional pour assurer la stabilité des prix des céréales et leur accès aux populations et (iii) d'une mauvaise organisation des marchés locaux de produits alimentaires.

Sur le plan nutritionnel, Maradi est l'une des régions qui enregistre paradoxalement les taux de malnutrition les plus élevés du pays. La crise alimentaire de 2005 a mis en évidence les problèmes de malnutrition endémiques dans cette région. En effet, durant cette année, le taux de malnutrition aiguë globale des enfants de moins de 5 ans était de 16%, comparable à celui des zones en conflit et plus d'un enfant sur deux était atteint de retard de croissance. Depuis lors, des progrès ont été enregistrés tant au niveau des politiques que des stratégies de prise en charge de la malnutrition.

Mais force est de constater que la situation reste encore préoccupante, eu égard aux résultats de la dernière enquête sur la nutrition et la survie de l'enfant, qui révèle un taux de malnutrition aiguë global de 9,9% et celui du retard de croissance de 47,7%¹³.

I.7. Situations d'urgence

Cette forte prévalence de la sous nutrition chronique chez les enfants et l'exacerbation de cette situation d'insécurité alimentaire amplifiée par l'irrégularité et la mauvaise répartition des pluies, conjuguées à l'accroissement rapide de la population ayant pour corollaire des besoins additionnels à satisfaire, créent des situations d'urgence récurrentes. S'y ajoutent des épidémies (méningite, choléra et rougeole) et des catastrophes naturelles telles que les inondations, qui constituent chaque année des menaces non moins importantes à la survie des populations. Par ailleurs la région de Maradi n'est pas épargnée par la menace de la pandémie de la grippe aviaire. En outre, les femmes et les filles sont souvent plus vulnérables lors des situations d'urgences, ce qui les expose à des abus sexuels et autres violences basées sur le genre notamment le VIH/sida.

¹³ Institut National de la Statistique (INS), Juin 2008
Niger – Programme Conjoint Maradi

I.8. Santé et VIH - Sida (OMD 4, 5 et 6)

La situation sanitaire de la région de Maradi est caractérisée par de forts taux de mortalité infantile et maternelle, qui sont respectivement de 106‰¹⁴ (81‰ au niveau national) et de 648 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes au niveau national.

Cette situation résulte, notamment du : (i) pourcentage de population ayant accès aux centres de santé offrant un paquet minimum d'activités de 39,2% contre 41% au niveau national; (ii) sous-effectif en ressources humaines, eu égard aux normes de l'OMS ;(iii) taux de couverture vaccinale de 77,9% en DTC3 et 82,5% en VAR en 2008, en deçà des objectifs fixés, avec de fortes disparités interdépartementales ; (iv) taux de prévalence des IRA élevé ; (v) faible niveau d'utilisation des moustiquaires imprégnées : seulement 14.8 % des ménages possèdent une moustiquaire imprégnée de MII, 5.6 % des enfants de moins de 5 ans et 3.9% des femmes enceintes dorment sous MII ; (vi) faible taux d'accouchement assisté par un personnel de santé qualifié (20,5% à Maradi¹⁵ pour 25,3%¹⁶ au niveau national) ; (vii) faible taux de prévalence contraceptive de 15,2 sensiblement égal à la moyenne nationale de 15,3%¹⁷ ; (viii) faible accès aux soins de santé obstétricaux essentiels ; (ix) insuffisance de la qualité des prestations des soins ; (x) fort taux de prévalence de fistule obstétricale (0.4% le plus élevé du pays) dû aux mariages précoces et aux grossesses nombreuses et rapprochées ; (xi) un système de référence et de contre référence peu performant ; (xii) un partenariat communautaire encore peu intégré au système sanitaire. Le taux de couverture sanitaire de 73% contre 72.08%¹⁸ au niveau national, présente des disparités inter départementales.

Le taux de prévalence du VIH/sida dans la région de Maradi est de 0,3% contre 0,8% au niveau national. Malgré cette faible prévalence, Maradi reste une région à risque du fait : (i) des mariages précoces, de la polygamie, de la méconnaissance des moyens de transmission et des rapports sexuels à haut risque (relations précoces et multi partenariat) ; (ii) de la faible utilisation du préservatif, du non accès des femmes aux informations (claustration) ; (iii) de la proximité géographique avec des pays et régions à risque (Nigeria avec un taux de prévalence de 3,9%, Tahoua 1% et Agadez 1,6%) ; et (iv) des effets migratoires saisonniers de la zone nord (Dakoro, Mayahi et Tessaoua).

¹⁴ Etat des indicateurs sociaux par région/INS 2007

¹⁵ Présentation des indicateurs du PDS (2006-2009), Comité technique national de santé, MSP-Niger

¹⁶ Le personnel qualifié inclut les Médecins (0,5%), les Infirmières et Sages Femmes (17,2%) et Autres (1,1%)

¹⁷ Aide mémoire de la revue conjointe du secteur de la santé au titre du 1^{er} trimestre 2009, Août 2009, MSP

¹⁸ Présentation des indicateurs du PDS (2006-2009), Comité technique national de santé, MSP-Niger

Il convient de souligner que le niveau d'instruction au sein du ménage et plus particulièrement celui de la mère et le lieu de résidence (rural ou urbain) influent fortement sur l'état de santé du couple « mère/enfant ».

I.9. Eau potable, hygiène et assainissement (OMD 7 et 4)

En 2007, le parc d'infrastructures hydrauliques de la région était composé de 5 203 ouvrages, dont 80% de puits cimentés, 19% de forages à motricité humaine et 1% de mini réseau d'adduction d'eau potable.

En milieu rural, le puits est la principale source d'approvisionnement en eau potable. Il existe des disparités entre les départements, ainsi le département de Dakoro est le mieux équipé en points d'eau modernes (PME) avec un taux de couverture de 64%, alors que ce taux n'est que de 53% dans le département d'Aguié¹⁹.

Malgré une nette amélioration de l'offre en infrastructures ces dernières années, l'accessibilité à l'eau potable reste encore largement en deçà des besoins réels. Globalement, selon les données de l'enquête Survie de l'Enfant²⁰, 37,5% de la population a accès à l'eau potable contre 48,6% au niveau national.

Plusieurs facteurs contribuent à freiner l'accessibilité à l'eau potable : (i) l'insuffisance des équipements hydrauliques et leur mauvaise répartition spatiale ; (ii) les difficultés d'entretien et de maintenance des ouvrages du fait du taux de pannes estimé à plus de 25 % pour les pompes à motricité humaine ; (iii) la qualité de l'eau le long de la chaîne de distribution ; (iv) la faiblesse des moyens d'exécution du secteur privé ; et (v) la complexité des conditions hydrogéologiques au niveau de la zone Sud du département de Madarounfa (zone de socle), de la zone Nord des départements d'Aguié, Mayahi et Tessaoua (nappe très profonde).

Faute d'appui institutionnel et financier, le secteur de l'assainissement n'a pu connaître le même essor que celui de l'hydraulique.

Le taux de couverture en assainissement demeure particulièrement faible, moins de 8,4 % au niveau régional. L'assainissement est devenu, ces dernières années, un véritable problème d'environnement, altérant sérieusement la qualité de la vie des populations. L'absence de système généralisé de gestion des ordures (collecte et traitement) au niveau des centres urbains et le caractère défectueux des systèmes de gestion des excréta et des eaux usées domestiques, engendrent de fortes pollutions et nuisances.

¹⁹ Direction des Ressources Hydrauliques (DRH), 2007

²⁰ Enquête Survie de l'Enfant, INS, 2008

Cette situation globale du secteur de l'eau et assainissement, se traduit pour les femmes par (i) une augmentation du temps consacré à la corvée de l'eau, (ii) une faible représentativité des femmes dans les comités de gestion de points d'eau et (iii) un manque d'accès aux ressources financières afférant au secteur et ce bien que jouant un rôle prépondérant dans l'assainissement.

I.10. Education et alphabétisation (OMD 2 et 3)

I.10.1. Le droit à l'éducation

Le droit à l'éducation figure parmi les priorités de la communauté internationale et du Gouvernement du Niger. Il est affirmé dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, la convention relative aux droits de l'enfant et dans la Constitution du Niger, que l'éducation est essentielle au développement et à l'épanouissement individuel et collectif.

L'éducation préscolaire qui prend en charge les enfants de 03 à 05 ans a connu une nette amélioration des effectifs et du taux brut de scolarisation. Au niveau de l'inspection de Maradi, le nombre d'établissements du pré scolaire est passé de 36 en 2006/07 à 49 en 2007/08, dont le tiers relève du secteur privé. Le nombre total d'élèves pour la même inspection est passé de 512 élèves en 2006/2007 à 4299 en 2007/08.

Contrairement aux autres ordres d'enseignements, le préscolaire est caractérisé par une rapide expansion et une tendance à l'équité (11.5 % de l'effectif national et 50.4% de filles). Il se développe plus rapidement en milieu urbain qu'en milieu rural, même si ces deux dernières années l'on assiste progressivement à la mise en place de jardins d'enfants communautaires en milieu rural.

S'agissant de l'enseignement primaire, les indicateurs en matière de couverture et de qualité sont relativement bas au niveau de la région. Ainsi, le taux brut d'admission en 1^{ère} année du primaire est de 68.4% (avec 74.7% pour les garçons contre 62% pour les filles) contre 76.7% au niveau national ; et le taux brut de scolarisation de 61% (49% pour les filles et 73.4% pour les garçons) sensiblement identique au niveau national en 2008 (62 %). Ces taux cachent des disparités entre les départements par exemple, le TBS est de 48,3% à Dakoro contre 67,4 à Madarounfa.

Malgré les efforts enregistrés, ces taux restent préoccupants et mettent en exergue les problèmes d'accès et de qualité auxquels l'école est confrontée dans la région.

Le faible accès à l'éducation s'explique entre autres par : (i) la réticence des parents d'élèves à envoyer leurs enfants à l'école, notamment les filles ; (ii) l'inadaptation de l'école au contexte socio culturel ; (iii) l'éloignement de certains villages de l'école, (iv) l'insuffisance et la précarité des

infrastructures et équipements scolaires (49,9% des classes sont en pailloles et un ratio de 4 élèves par table - banc) ; (v) un corps enseignant en sous effectif et souvent peu qualifié ; (vi) l'appropriation encore faible de la gestion de l'école par les communautés.

Quant à la qualité de l'éducation, elle est fortement tributaire : (i) de la faible correspondance des contenus avec les besoins des apprenants et des approches pédagogiques inadaptées; (ii) du faible niveau de qualification des enseignants (74% de contractuels) ; (iii) des effectifs pléthoriques des classes (en moyenne 62 élèves par maître) ; et (iv) de la stratégie du passage automatique pour près de 85 % des enfants.

Enfin, au niveau de l'éducation secondaire le taux brut de scolarisation est très faible, 16% avec une forte disparité entre les filles et les garçons (8,8 % pour 24,4 %). Par ailleurs, l'enquête effectuée en 2006 sur l'évolution du taux de redoublement de la 6^{ème} à la 3^{ème} révèle que le taux de redoublement est assez élevé, en moyenne de 20% et affecte particulièrement les filles. La classe de 6^{ème} enregistre le taux d'exclusion le plus élevé. Cette situation découle d'une part du faible taux de transition (39%), d'autre part des difficultés des enfants à trouver des familles d'accueil et d'hébergement convenables.

1.10.2. Alphabétisation (OMD2)

L'analyse des déterminants de la pauvreté révèle que le poids démographique et le niveau d'instruction (éducation primaire et alphabétisation) constituent des facteurs prépondérants dans la pauvreté des ménages. Au niveau national, le taux d'alphabétisation des adultes demeure très faible, en raison de l'insuffisance de l'offre. Il était de 19,9% en 2000 et de 28,7% en 2005. Ce faible taux cache aussi des disparités de genre et de zone. Il est de 27,8% pour les hommes contre 11,6% pour les femmes²¹. En milieu urbain, ce taux est de 58,7% pour les hommes contre 39,7% pour les femmes, tandis qu'en milieu rural il est respectivement de 17,2% contre 4,7%.

Dans la région de Maradi, le taux d'alphabétisation est estimé à 28% pour les hommes contre seulement 5,5% pour les femmes, soit le plus bas du pays en 2005²².

Environ 38 acteurs soutiennent l'alphabétisation, touchant près de 1 200 villages sur 5 044. Depuis 2008, ces acteurs se sont regroupés au sein d'une Table Régionale de Concertation en Education Non Formelle (TRC/ENF), comprenant des opérateurs de terrain, des partenaires techniques et financiers et le service régional de l'alphabétisation.

Les actions d'alphabétisation fonctionnelle appuyées par les partenaires techniques et financiers et les ONG internationales sont souvent intégrées à des programmes de santé, d'agriculture, de banques céréalières, d'hydraulique villageoise, etc....

²¹ EDS – MICS III, 2006

²² EDS – MICS III, 2006

Le renforcement de la TRC/ENF pourrait contribuer à développer davantage ce potentiel de partenariat en alphabétisation déjà existant. Dans le cadre de ce partenariat, l'alphabétisation fonctionnelle devient le vecteur de l'encadrement et du développement des capacités des apprenants afin qu'ils puissent accéder aux institutions de micro finance et entreprendre des activités génératrices de revenus (AGR).

Compte tenu de l'impact attendu sur la réduction de la pauvreté, cette approche intégrative « alphabétisation fonctionnelle – micro finance – AGR doit cibler les groupes vulnérables, en particulier les femmes, les jeunes non scolarisés et les exclus du système éducatif en milieu rural.

I.11. Formation professionnelle et emploi des jeunes (OMD 2)

I.11.1 L'enseignement et la formation professionnelle et technique

Le manque de statistiques fiables et désagrégées rend difficile une analyse exhaustive de la filière au niveau de la région. Les évaluations récentes²³ font ressortir que le système éducatif nigérien reste général et fermé à la formation professionnelle et technique.

Il existe une multitude de centres publics d'enseignement et de formation professionnelle et technique, près de 76 établissements classifiés en centres de formation, centres de perfectionnement, centres de formation en développement communautaire, foyers féminins, etc.... Le Service National de Participation (SNP) dispose aussi de centres de formation à N'Douga (Niamey), Keguel (Maradi) et Bagga (Tahoua).

Ainsi, chaque région dispose d'au moins un centre public de formation professionnelle et technique. Maradi dispose d'une offre publique de formation professionnelle non négligeable, notamment le lycée technique, le CFPT, de nombreux foyers féminins et les Centres de Formation en Développement Communautaire à Guidan-Roundji et à Tessaoua.

Quant à l'enseignement professionnel privé, il est réglementé par l'ordonnance N° 96-27 du 06 juin 1996 et le décret N 96-210/PCNS/MEN du 19 juillet 1996. Sur 67 établissements privés, 37 sont sous la tutelle du MFPT et 30 dont 18 foyers féminins, sous la tutelle d'autres Ministères. Ils forment essentiellement aux métiers du tertiaire, nécessitant moins d'investissements.

La filière de la formation technique et professionnelle se caractérise par : (i) de faibles capacités d'accueil et des effectifs (4 608 inscrits en 2004-2005) dont plus de la moitié dans le secteur privé (2 534) ; (ii) d'énormes disparités de genre (faible accès des filles à l'offre publique de formation

²³ Rapport d'étape, Formulation de l'appui à la formation professionnelle et technique et à l'insertion, juillet 2008, NIG 017, MFPT ; Etude sur l'identification des structures de formation professionnelle au Niger, MFP/T, 2006 ; Direction de la Statistique et de l'Informatique (DSI) du MFPT, document sur le recensement scolaire 2006-2007.

professionnelle où sont majoritairement enseignés des métiers dits masculins : mécanique, menuiserie, électricité...); (iii) un faible accès des jeunes en milieu rural, car le système public comme privé de formation professionnelle ne touche pas suffisamment le milieu rural ; (iv) une faible efficacité interne (les taux de redoublement sont en augmentation, de 5% en 2004 à 12% en 2006 et les taux de réussite aux examens sont très faibles, 22,5% en 2006) ; (v) un sous équipement des centres de formation professionnels, aussi bien publics que privés ; (vi) une inadéquation formation/emploi (les programmes ne correspondent pas aux besoins réels du marché de l'emploi et de l'économie) ; (vii) une insuffisance des ressources humaines (manque de formateurs qualifiés et spécialisés) ; et (viii) un sous financement (0,3% des ressources internes de l'Etat et seulement 1,5% des ressources allouées au secteur de l'éducation).

Les équipements et matériels pédagogiques sont souvent vétustes et non fonctionnels. Faute de ressources, la maintenance préventive, la réparation des équipements en panne, le remplacement régulier des petits outils et matériels, ainsi que l'acquisition de la matière d'œuvre ne sont pas assurés. Les séances de travaux pratiques prévues dans les programmes sont mal exécutées, ou pas du tout organisées.

Des expériences innovantes de formation professionnelle, dans le formel et le non formel, sont initiées par des ONG ou réalisées dans le cadre de projets d'appui à la formation professionnelle. Ainsi, des formules de formation variées sont mises en œuvre pour cibler les populations les plus vulnérables, notamment les jeunes non scolarisés ou déscolarisés, les hommes et les femmes adultes non alphabétisés. Parmi les expériences les plus concluantes, on note le projet NIGETECH 1 et 2, le PAFPCA, les projets DANY, PRODEN-BTP, FASD, surtout le projet de formation de l'ONG CARE IINTERNATIONAL, qui appuie la création d'un centre de modernisation de l'apprentissage traditionnel à Maradi.

Outre les besoins énormes en formation dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de l'artisanat et en maintenance des infrastructures hydrauliques (forages, puits), des secteurs et métiers porteurs sont identifiés dans la région de Maradi²⁴, notamment l'électricité/ bâtiment industriel et électroménager, la plomberie, la tuyauterie, la conservation et la transformation agro-alimentaire.

En réponse à l'insuffisance de l'éducation formelle de base en formation pratique polyvalente et adaptée aux besoins des communautés de base, il convient de renforcer la formation professionnalisante de base des jeunes et des adultes dans les Centres de Formation en Développement Communautaire (CFDC).

²⁴ Forum national tripartite sur la formation en alternance, Niamey, juillet 2006
Niger – Programme Conjoint Maradi

I.11.2. Emploi des jeunes et des femmes

La structure par âge et par sexe des ménages montre que la population de la région de Maradi est essentiellement jeune. En effet, 57,5% de la population a moins de 20 ans²⁵, ce qui peut constituer à la fois une contrainte et un levier pour le développement. Le taux de chômage est estimé à 55% de la population active (SDRP 2008-2012). Les statistiques indiquent aussi une faible participation de la femme à la vie active (moins de trois actifs occupés sur 10 sont des femmes), tandis que les taux de chômage et de sous-emploi des femmes sont deux fois plus élevés que ceux des hommes.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation : (i) le ralentissement des activités économiques depuis les années 80; (ii) l'insuffisance de l'offre d'emploi ; (iii) l'insuffisance de la qualification professionnelle des demandeurs d'emploi ; (iii) la sous estimation du taux d'activité des femmes et la non valorisation des activités féminines, pourtant sources de revenus non négligeables.

La situation de l'emploi reste préoccupante. Néanmoins, ce potentiel de main d'œuvre pourrait être valorisé afin de constituer un véritable levier pour le développement économique et social de la région.

I.12. Secteur privé

Le secteur privé est caractérisé par : (i) le dynamisme d'une branche commerciale dominée par l'import – export ; (ii) la prépondérance des activités informelles; (ii) l'émergence et le dynamisme de nombreux opérateurs privés ; (iii) la récession dans le secteur moderne (industriel et commercial) ; (iv) des institutions financières concentrées sur le financement des activités commerciales ; (v) l'implantation d'institutions de micro finance octroyant des micro crédits (warrantage, AGR); (vi) l'existence d'entreprises de bâtiments et de travaux publics avec de faibles capacités techniques, de bureaux d'études et de contrôle. Ce secteur a joué un rôle moteur dans le développement de la région jusqu'aux années 80, ce qui lui a valu la qualification de « capitale économique du Niger ».

La région compte plusieurs organisations de producteurs, constitués en Groupements, coopératives, Unions et Fédérations, ainsi que des groupements et associations de femmes et de jeunes jouant le rôle d'opérateurs privés (2 422 groupements agréés). Ils jouent un rôle important dans l'organisation de la commercialisation des productions agro-pastorales et l'approvisionnement en intrants. Leurs principales faiblesses sont l'analphabétisme des membres, le manque de formation des dirigeants, les faibles capacités financières et managériales et l'absence de système de gestion.

²⁵ SDRP, Diagnostic régional Maradi
Niger – Programme Conjoint Maradi

L'insuffisance des moyens financiers est un véritable frein à la relance économique, en particulier du secteur privé. En effet, la grande majorité des opérateurs de la région de Maradi sont obligés de recourir au crédit usurier ou « atchi badadi », avec des taux d'intérêt pouvant atteindre 150%, car confrontés à des besoins financiers pour leurs transactions commerciales et l'acquisition des intrants agricoles ou de biens de consommation.

La position géographique centrale de la région et la proximité avec le Nigéria, surtout avec l'opportunité qu'offre le Programme CEDEAO d'initiatives transfrontalières sur l'axe Kano-Katsina-Maradi²⁶, constituent un atout pour la relance économique dans la région.

I.13. Développement institutionnel

L'environnement institutionnel est caractérisé par : (i) la représentation relativement complète des ministères techniques au niveau de la région ; (ii) la mise en place du premier niveau de la décentralisation avec 47 communes (37 communes rurales et 10 communes urbaines dont 3 dans la communauté urbaine de Maradi) ; (iii) l'existence de collectivités coutumières dirigées par des chefs traditionnels, dont 2 Provinces (GOBIR et KATSINA), 22 cantons²⁷, 11 groupements nomades et 5044 villages et hameaux ; (iv) l'émergence de la société civile avec les représentations régionales des syndicats, des ONG nationales et internationales et de plusieurs autres associations nationales, des associations religieuses (islamiques et chrétiennes), des organisations des producteurs et des consommateurs, des organisations communautaires de base, etc ; (v) l'existence de cadres de concertation entre les acteurs et partenaires au développement aux niveaux régional et départemental ; et (vi) l'élaboration au niveau de certaines communes de plans de développement communaux (PDC).

Pour renforcer le cadre institutionnel de la décentralisation, un Haut Conseil des Collectivités Territoriales (HCCT) a été mis en place depuis 2006. Les élections²⁸ des conseils départementaux et régionaux prévues en 2009 viendront compléter le cadre institutionnel et impulser davantage la dynamique du développement régional et local.

La SDRP fait de la prise en compte des spécificités régionales une priorité. Cette démarche présente l'avantage de renforcer la régionalisation/localisation des objectifs nationaux et internationaux de développement. La mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural (SDR) à l'échelon régional et local s'inscrit dans les orientations énoncées par la politique nationale d'aménagement du

²⁶ Le Secrétariat Exécutif de la CEDEAO a soumis le 18 janvier 2005 au Conseil des Ministres des Affaires étrangères de la CEDEAO un mémorandum intitulé « *Le concept de pays - frontière ou l'intégration de proximité* ». Ce mémorandum, avalisé par les ministres, a donné lieu à la mise en œuvre d'une Convention de coopération frontalière et d'un Programme d'Initiatives transfrontalières (PIT). Le PIT s'appuie sur 4 opérations pilotes dont celle le long de la frontière Niger-Nigeria dans la région Kano-Katsina-Maradi, dite K²M.

²⁷ Dont 2 cantons dans les départements d'Agué et de Mayayi, 3 cantons dans le département de Tessaoua, et 5 cantons dans les départements de Madarounfa, de Guidant Roumdji et de Dakoro.

²⁸ Ceci devrait s'accompagner d'un dispositif institutionnel d'encadrement et de contrôle à tous les niveaux, afin de clarifier les missions et les rôles entre l'Etat, les services déconcentrés et les collectivités territoriales, selon le principe de subsidiarité.

territoire, la Politique Nationale de Développement Local et Communautaire et la Politique nationale de décentralisation, qui, ensemble, visent à minimiser les déséquilibres régionaux et intra régionaux, maîtriser l'exode rural, favoriser l'exploitation durable des ressources naturelles et mieux valoriser les potentialités régionales.

Cependant, la déclinaison régionale de la SDRP et de ses stratégies et programmes dérivés (SDR, PDDE, PDS, DPNP, PNG, PNC, etc...) demeure une nécessité pour un meilleur ciblage des interventions dans la région. L'élan de réorganisation institutionnelle, actuellement perceptible (secrétariat régional de la SDRP, Arrêté du Gouvernorat portant création d'un cadre de coordination des projets et programmes) devrait prendre en compte les nouvelles opportunités offertes par la Politique Nationale de Décentralisation, la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire et l'Agence de Financement des Collectivités locales.

Les dysfonctionnements constatés sont liés notamment au manque d'équipements des communes, aux faibles capacités managériales des élus locaux, à l'insuffisance des capacités techniques et humaines des services régionaux et départementaux, à l'insuffisance de la communication entre les acteurs et au fait que les cadres de concertation ne sont pas effectivement opérationnels.

I.14. Les défis

Les défis majeurs auxquels la région de Mardi est confrontée peuvent être regroupés en quatre catégories : (i) ceux relatifs à l'environnement physique ; (ii) ceux consécutifs au faible développement du capital humain ; (iii) ceux liés aux problèmes de comportement ; et (iv) ceux résultant de faibles capacités en matière d'encadrement du développement.

Les défis liés à l'environnement physique hostile et au faible développement du capital humain se combinent pour rendre la pauvreté persistante, tenace et profonde. Pour l'environnement physique, sa dégradation se traduit notamment par la déforestation, l'avancée du désert, la faible maîtrise de l'eau et la forte dépendance aux aléas climatiques entraînant par là une vulnérabilité et une insécurité alimentaires chroniques.

Quant aux défis liés au faible développement du capital humain, ils concernent les questions démographiques, les problèmes d'accès aux services de santé, d'éducation, d'alphabétisation et de formation professionnelle, les iniquités et les inégalités de genre, sans perdre de vue les capacités humaines et institutionnelles pour la gestion du développement. Il s'agit là de défis qui sont décisifs pour impulser et soutenir le développement et lui imprimer la qualité et la durabilité nécessaires.

Les défis les plus déterminants sont ceux qui sont liés aux comportements, en ce sens que c'est surtout le changement de comportement qui permettra une amorce durable du développement. Il y a

en effet une forte interaction entre les questions de comportement et le niveau des indicateurs du développement humain. En effet, ce sont les problèmes de comportement qui sont à l'origine du taux de croissance démographique élevé, des faibles niveaux d'alphabétisation des femmes et de scolarisation des filles, de la faible participation des femmes au processus de développement, des pratiques néfastes entraînant la malnutrition des enfants ainsi que des taux élevés de mortalité maternelle et infanto-juvénile.

La quatrième catégorie de défis concerne les capacités des structures publiques et privées à encadrer le développement de la région. Il s'agit des questions liées à : la gouvernance locale et la décentralisation ; la déclinaison régionale de la SDRP et de ses stratégies et programmes dérivés ; la relance du secteur privé, le financement de l'économie, le développement des activités génératrices de revenus et la création d'emploi décents.

II. STRATEGIES ET CADRE DE RESULTATS

II.1. Stratégies d'intervention du programme conjoint

Le Système des Nations Unies apporte une contribution stratégique à la réponse au défi de la pauvreté dans la région de Maradi sur la base de ses avantages comparatifs découlant de la Charte, des mandats de ses agences, de son expérience et de l'expertise capitalisée dans l'appui au développement.

Les avantages comparatifs du SNU portent notamment sur : (i) l'appui/ conseil ; (ii) la promotion du Développement Humain Durable ; (iii) l'application des traités, conventions, accords et protocoles ratifiés ; (iv) l'application et le suivi des engagements internationaux, en particulier les OMD et les normes internationales ; (v) le renforcement des capacités ; (vi) l'établissement de partenariats stratégiques ; et (vi) la mobilisation des ressources.

Partant de ces avantages comparatifs, des axes stratégiques de la SDRP 2008-2012, des effets de l'UNDAF 2009-2013 et des défis identifiés, l'objectif global du programme conjoint demeure la réduction de la pauvreté et l'atteinte des OMD dans la région, à travers : (i) l'amélioration des productions agro-sylvo-pastorales, la gestion durable des ressources naturelles, la prévention et l'atténuation des crises alimentaires et catastrophes naturelles ; (ii) l'amélioration de l'accès des populations vulnérables à des services sociaux de base de qualité et de leur participation à la maîtrise de la croissance démographique ; (iii) la promotion du développement à la base, de la gouvernance locale, des droits humains et de l'équité de genre.

Les résultats clés attendus du programme sont : (i) une amélioration de la sécurité alimentaire, de la production et de la productivité des ménages à travers la promotion des pratiques innovantes en

matière d'agriculture et d'élevage, le renforcement des capacités et le micro crédit ; (ii) un changement de comportement des populations vulnérables, particulièrement des femmes, afin qu'elles adoptent un comportement favorable à l'utilisation de services sociaux de base de qualité et à la maîtrise de la croissance démographique ; (iii) une consolidation de la gouvernance locale à travers le renforcement des capacités des pouvoirs publics, des organisations communautaires de base et des collectivités locales et enfin (iv) la création des conditions pour une participation équitable des citoyens aux processus de prise de décision et à l'exercice du contrôle citoyen dans la région de Maradi.

L'atteinte de ces résultats passe par la coordination et la synergie des acteurs et partenaires autour d'une vision commune sur les défis du développement de la région. Les principales parties prenantes identifiées sont le Gouvernement, la Région, les services techniques déconcentrés, les collectivités territoriales, en particulier les communes, le secteur privé, les collectivités coutumières, les organisations communautaires de base, la société civile, notamment les associations et ONG de développement, le SNU en tant que principal promoteur des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), ainsi que les autres partenaires bilatéraux et multilatéraux.

La stratégie d'intervention du programme conjoint s'articule autour de trois axes majeurs et un axe transversal d'accompagnement : (i) amélioration de la sécurité alimentaire, de la production et des revenus ; (ii) amélioration de la disponibilité et de l'accessibilité aux services sociaux de base et de la maîtrise de la croissance démographique ; (iii) consolidation de la gouvernance locale ; et (iv) stratégies transversales.

Axe 1. Amélioration de la sécurité alimentaire, de la production et des revenus

La réduction de la pauvreté et l'accélération de l'atteinte des OMD dans la région, à travers l'amélioration de la sécurité alimentaire, de la production et des revenus, constituent la raison d'être du programme conjoint. Cet axe central de la stratégie consiste à appuyer efficacement les systèmes de production agropastorale, la gestion durable des ressources naturelles, la valorisation des eaux et la petite irrigation, en vue d'améliorer la création des richesses et la distribution de revenus et de renforcer la sécurité alimentaire des populations vulnérables. En outre, des filets de protection sociale des plus vulnérables seront mis en place en vue de restaurer les moyens d'existence de ceux-ci et promouvoir ainsi leur autonomisation. L'amélioration de la sécurité alimentaire, de la production et des revenus constitue une stratégie clé et participe de la mise en œuvre du Cadre d'accélération des OMD au niveau régional.

Ses déclinaisons sont :

- Restauration des terres, préservation et gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles, protection et aménagement des ressources forestières et fauniques, lutte contre la désertification et amélioration de la fertilité des sols ;

- Opérationnalisation des dispositifs et mécanismes de prévention et de gestion des crises alimentaires, des catastrophes naturelles et des urgences humanitaires ;
- amélioration de l'accès des populations vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, à l'emploi, au crédit, à la micro finance, aux facteurs de production, aux intrants et à des activités génératrices de revenus (AGR) ;
- mobilisation et valorisation des eaux de surface, notamment les eaux du Goulbin Maradi, du Goulbin Kaba, de la Vallée de la Tarka ;
- maîtrise de l'eau pour le développement de la culture irriguée et la réduction de la dépendance de la production agricole des aléas climatiques ;
- Promotion des énergies renouvelables ;
- amélioration de la productivité et de la rentabilité des systèmes de production et désenclavement des bassins de production ;
- organisation et soutien de la commercialisation et de la valorisation des produits agropastoraux ;
- appui aux collectivités locales et coutumières dans l'amélioration des régimes fonciers.

L'amélioration de la sécurité alimentaire, de la production et des revenus constitue une stratégie clé et participe de la mise en œuvre du Cadre d'accélération des OMD au niveau régional.

Plus spécifiquement, l'appui du Grand Duché du Luxembourg se focalise sur la mise en place de lignes de crédit au niveau des institutions de micro finance de la Région destiné aux femmes et aux jeunes ; l'encadrement technique des groupements des femmes et des jeunes ; et l'approvisionnement des groupements des femmes et des jeunes en intrants agricoles (semences améliorées, engrais), et en matériels de production

Axe 2. Amélioration de l'accessibilité aux services sociaux de base et de la maîtrise de la croissance démographique

La pauvreté se manifeste avant tout par des déficits sociaux et l'inaccessibilité aux services sociaux de base. Cet axe consiste à appuyer les communautés de base et les collectivités territoriales, en particulier les communes, pour renforcer leur fonctionnalité, leurs capacités d'investissement et d'offre de services sociaux de base de proximité, afin qu'elles deviennent les véritables socles du développement local.

Ses déclinaisons sont :

- amélioration de la disponibilité, de l'accessibilité et de la qualité des services sociaux de base: santé, éducation formelle et non formelle, formation professionnelle, eau potable, hygiène, assainissement, prise en charge de la malnutrition des enfants, etc ;
- amélioration des connaissances et des pratiques familiales essentielles en matière de services sociaux de base, notamment la nutrition.

- amélioration de la participation des collectivités territoriales, des institutions régionales, des communautés et des populations vulnérables à la maîtrise de la croissance démographique ;
- amélioration de la planification familiale, de la santé sexuelle et reproductive et de la lutte contre les IST/VIH/Sida :
- amélioration de la santé animale.
- L'appui du Grand-Duché du Luxembourg concerne : la construction et la réhabilitation des infrastructures sanitaires et scolaires, l'acquisition d'équipements pour les centres de santé et les écoles, la prévention et la prise en charge des IST/VIH/Sida, du paludisme et de la tuberculose, l'appui à la scolarisation de la jeune fille, ainsi que la formation des formateurs.

Axe 3. Consolidation de la gouvernance locale

Une fois les conseils départementaux et régionaux élus et mis en place, avec les services déconcentrés à tous les niveaux, le cadre institutionnel de la décentralisation, donc de la gouvernance locale, sera complètement implanté.

La consolidation de la gouvernance locale se situe au cœur de la stratégie du programme conjoint. Elle consiste à optimiser les appuis institutionnels et programmatiques aux acteurs régionaux et locaux : Gouvernorat, Préfectures, services techniques déconcentrés, collectivités territoriales (communes et futurs conseils régionaux et départementaux), collectivités coutumières, structures de micro finance, afin qu'ils puissent mettre en œuvre leurs plans et projets, et mieux accompagner les dynamiques de développement dans la région. L'approche concertée et participative demeure la ligne directrice de cette stratégie.

Dans le cadre du programme conjoint, la Commune reste la porte d'entrée privilégiée, avec le Conseil communal comme maître d'ouvrage chargé d'impulser, de coordonner et d'appuyer la réalisation des initiatives locales de développement dans le cadre des plans de développement communaux. Le programme conjoint trouve ainsi le socle propice à sa mise en œuvre.

Il s'agit de promouvoir le développement à la base, au niveau des entités déconcentrées, des communes et des communautés de base, à travers : i) la maîtrise des outils de planification, de suivi/évaluation et de gestion des urgences ; ii) la réalisation d'infrastructures, de plans et projets locaux ; iii) l'appropriation de l'approche genre et des droits humains ; iv) le renforcement de la culture citoyenne.

Sur le terrain, la stratégie place les communes, les communautés de base et les couches vulnérables au centre des initiatives et des actions, afin d'assurer l'ancrage du programme dans la sphère socio économique des pauvres.

Axe 4. Stratégies transversales

La communication pour un changement de comportement, le renforcement des capacités, le partenariat et la mobilisation de ressources sont des stratégies transversales aux trois axes ci-dessus.

4.1 Communication pour un changement de comportement

Une attention particulière est portée sur la communication pour un changement de comportement, en vue de provoquer des changements favorables à un accroissement durable et soutenu de la production, à l'accessibilité à des services sociaux de base de qualité, à l'équité de genre et au rôle essentiel de la femme dans la vie économique et socio culturelle, et surtout à la maîtrise de la croissance démographique. Il s'agit d'une communication de masses pour susciter la participation active et consciente des acteurs à la promotion d'un développement local durable.

Cette stratégie de communication sociale vise à mobiliser les responsables, les communautés et les populations pauvres, en vue de leur participation active et consciente à la gouvernance locale et à l'atteinte des OMD.

L'effet visé est l'appropriation des OMD par les communautés cibles. Cette stratégie est centrée sur une approche intégrée et participative, impliquant la communication interpersonnelle, la mobilisation sociale et communautaire, les médias et les moyens de communication de proximité, le plaidoyer et le marketing social.

L'objectif est de provoquer des changements qualitatifs et durables et d'améliorer les capacités des communautés locales à répondre elles mêmes aux défis majeurs, notamment la maîtrise de la croissance démographique, la réduction des inégalités et iniquités de genre, la promotion de l'emploi des femmes et des jeunes, la participation des femmes à la vie politique et sociale, la sécurité alimentaire, la malnutrition, l'éducation de la jeune fille, l'accès aux services sociaux de base, etc....

Ce processus d'information, de sensibilisation et de mobilisation des responsables et des populations vulnérables, s'effectue dans le cadre de la promotion d'une bonne gouvernance locale, selon une approche concertée et participative.

Pour promouvoir l'appropriation et l'internalisation des OMD au sein des institutions et communautés locales et leur réplique à l'échelle régionale, la priorité sera donnée à la sensibilisation et au renforcement du leadership des acteurs, notamment les leaders traditionnels et religieux, les associations et groupements des femmes et des jeunes, les réseaux des ONG et associations communautaires, les conseillers communaux et autres leaders d'opinion locaux.

4.2 Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités, un des principaux avantages comparatifs du SNU, est reconnu comme un facteur déterminant pour le développement humain et durable. Il constitue une des principales stratégies ou formes d'intervention des agences du SNU.

Ses principales déclinaisons sont :

- renforcement des capacités pour la réduction de la pauvreté, l'accélération de l'atteinte des OMD, la gestion durable des ressources naturelles, la prévention des crises et la gestion des urgences ;
- Encadrement des producteurs agro-pastoraux pour promouvoir l'utilisation de techniques et méthodes de production et transformation des produits et structuration des organisations agro-pastorales ;
- renforcement des capacités pour promouvoir des comportements et des pratiques familiales essentielles en matière de services sociaux de base et de maîtrise de la croissance démographique ;
- renforcement des capacités pour une gouvernance locale de qualité, la maîtrise des outils de planification (GAR) et des mécanismes de coordination et de gestion du programme ;
- renforcement des capacités pour les services déconcentrés, les communes, les organisations communautaires, groupements et ONG de développement.
- Encadrement des producteurs agro-pastoraux pour promouvoir l'utilisation de techniques et méthodes de production et transformation des produits et structuration des producteurs agro-pastoraux.

Il s'agit donc d'appuyer les communes et les communautés de base, avec des moyens conséquents, pour atteindre « leurs OMD », y compris tout le dispositif nécessaire de renforcement de leurs capacités, la mise en place ou le raffermissement de leurs organes propres de représentation à tous les échelons d'orientation, d'impulsion, de suivi et d'évaluation du Programme. Ce qui favorisera une véritable appropriation de l'initiative par les concernés aux différents niveaux.

Le développement des capacités locales, y compris celles des services techniques déconcentrés et des organisations de la société civile partenaires pour un accompagnement performant, constituera une force motrice majeure pendant la planification et l'exécution afin d'obtenir une appropriation immédiate par les communautés et la durabilité à long terme au niveau des collectivités.

Les interventions portent à la fois sur les institutions et les ressources humaines : (i) les institutions régionales et locales, notamment le Gouvernorat, les services déconcentrés, les collectivités territoriales en particulier les communes ; (ii) les ressources humaines ; et (iii) la société civile.

Un accent particulier sera mis sur une approche intégrant l'alphabétisation fonctionnelle et la micro finance, pour encadrer et renforcer les capacités des femmes et des jeunes non scolarisés ou exclus du système éducatif à mener des activités génératrices de revenus (AGR).

4.3 Partenariat et mobilisation de ressources

Durant la mise en œuvre du programme, la recherche de partenariats stratégique et opérationnel, pour la mobilisation hardie de ressources additionnelles, sera une activité de tous les instants, avec des cibles et résultats à définir. En attendant, il est possible d'avancer que la stratégie gagnante sera celle qui s'inspirera du slogan « Penser Globalement, Agir localement, pour des impacts à tous les niveaux ».

En effet, au-delà du segment traditionnel institutionnel à travers les coopérations bilatérales ou multilatérales, le Partenariat Public – Privé, international comme national, incluant la coopération décentralisée, devrait constituer un terrain à prospector. C'est en cela que tout en maintenant l'esprit du Programme comme un tout, il s'agira dans la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources, de savoir extraire et présenter des thématiques particulières à des bailleurs ciblés, dont le mandat ou le centre d'intérêt cadrent avec ces priorités.

Pour augmenter les chances de réponses positives à cette stratégie de mobilisation des ressources, la segmentation devrait également concerner le leadership. C'est ainsi par exemple que, toujours en gardant l'esprit unitaire du Programme, une Agence comme UNICEF pourrait être responsabilisée dans la supervision de la stratégie en ce qui concerne l'Education, UNFPA sur les questions de Mortalité maternelle et de Démographie, le PNUD/FENU sur les TIC ou la Coopération décentralisée, la FAO sur les intrants et l'irrigation privée..., toujours évidemment en étroite collaboration avec la partie gouvernementale et régionale. La pratique des Tables rondes locales devrait également être inaugurée, avec une forte implication des chefs de files sectoriels ou thématiques.

La région de Maradi a toujours fait l'objet d'interventions de la coopération internationale bi et multilatérale. Pratiquement toutes les agences du SNU dont la mise en œuvre du mandat nécessite une présence au niveau régional sont actuellement représentées directement dans la région de Maradi, ou à travers des programmes et projets en cours : BM, FAO, UNCDF, FIDA, OCHA, OMS, PAM, PNUD, UNFPA, UNICEF. S'y ajoutent les coopérations française, belge, suisse, allemande à travers l'appui à des programmes et projets, de même que de nombreuses ONG internationales partenaires. Il s'agit ainsi pour le programme conjoint de mettre en cohérence et rendre complémentaires ces différentes interventions, et de les porter à l'échelle, afin que leurs impacts soient synergiques et perceptibles en termes de résultats.

Dans le contexte sous – régional, le Programme s’inscrit en droite ligne des initiatives de la Communauté Economique Des Etats de l’Afrique de l’Ouest - CEDEAO²⁹ et de l’Union Economique et Monétaire Ouest Africaine – UEMOA, relatives en particulier à l’accès des populations rurales et périurbaines aux services énergétiques modernes, comme condition nécessaire pour l’atteinte des OMD³⁰. Ces initiatives sont d’autant plus fondées que la qualité et l’efficacité des sources d’énergie disponibles et des services énergétiques utilisés dans une communauté, à une époque donnée de son développement, déterminent la qualité des conditions de vie et de production des populations.

Ces axes stratégiques sont traduits en objectifs spécifiques et en résultats attendus ou produits dans la matrice des résultats.

La finalité du programme, à travers ses stratégies opérationnelles et ses résultats attendus, est de mettre en synergie et à l’échelle les interventions à haut impact sur la réduction de la pauvreté et d’accélérer les progrès vers la réalisation des OMD. A cet égard, l’expérience des « Villages du Millénaire » pourrait être explorée et appropriée par les acteurs de sa mise en œuvre.

II.2. Cadre de résultats

Le cadre des résultats comprend le cadre logique ci – dessous et la matrice des résultats, jointe en annexe.

²⁹ Parmi les initiatives, « *Le concept de pays - frontière ou l’intégration de proximité* » qui passe par la mise en œuvre d’une Convention de coopération frontalière et d’un Programme d’Initiatives transfrontalières (PIT). Le PIT s’appuie sur 4 opérations pilotes dont celle le long de la frontière Niger - Nigeria dans la région Kano-Katsina-Maradi, dite K²M.

³⁰ Livre Blanc régional pour l’accès des pauvres aux services énergétiques modernes pour l’atteinte des OMD
Niger – Programme Conjoint Maradi

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME CONJOINT MARADI

Objectif Global : Contribuer à améliorer les conditions de vie de la population de la région de Maradi			
Objectif Spécifique : Réduire la pauvreté dans la région de Maradi			
Chaîne des résultats	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses et risques
Impact : Bien être des populations de la région de Maradi est amélioré	1. Indice de Développement Humain régional	ONAPAD/INS	
Effets			
1. sources de revenus des populations vulnérables de la Région de Maradi diversifiées			Paix, stabilité politique, sociale et institutionnelle
2. Croissance démographique de la région de Maradi est maîtrisée	2. Taux d'accroissement démographique 3. Taux de mortalité infanto-juvénile	INS	
3. Droit des hommes et équité de genre sont respectés dans la région de Maradi	4. Indice de Bonne Gouvernance	Enquêtes sur la bonne gouvernance (INS)	
Produits			
1.1 D'ici 2013, les populations vulnérables ont accès à l'emploi, au crédit et entreprennent des AGR rentables	5. Taux d'accès des ménages dirigés par H/F à la micro finance	Sources: ONEN, INS, DRJE	Disponibilité de ressources adaptées Elaboration et mise en œuvre effective du plan

Objectif Global : Contribuer à améliorer les conditions de vie de la population de la région de Maradi			
Objectif Spécifique : Réduire la pauvreté dans la région de Maradi			
Chaîne des résultats	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses et risques
	6. Taux de sous emploi	Source : INS	d'action du cadre stratégique de l'entrepreneuriat des jeunes
1.2 D'ici 2013, la prévention et la gestion des crises alimentaires et des catastrophes naturelles sont assurées	7. Pourcentage de personnes affectées prises en charge	Source : DNP GC, SAP, Enquêtes	Volonté politique Engagement des Partenaires
	8. Malnutrition aiguë globale chez les moins de cinq ans		
1.3 D'ici 2013, les populations vulnérables augmentent la productivité et la rentabilité de leurs systèmes de production	9. Production agro-sylvo-pastorale de la région	Source : DRA, INS	L'Etat maintient sa politique de promotion des organisations des producteurs et réforme le statut de la Centrale d'Approvisionnement
1.4 D'ici à 2013, le désenclavement des bassins de production est assuré	10. Kilomètres de terres récupérés		
1.5 D'ici 2013, les populations participent à la préservation d'un environnement sain et à la gestion durable des ressources naturelles, y compris l'eau, et de leur patrimoine culturel	11. Superficies de terres récupérées	Sources DE/LCD	Adhésions des populations à la prévention de l'environnement

Objectif Global : Contribuer à améliorer les conditions de vie de la population de la région de Maradi			
Objectif Spécifique : Réduire la pauvreté dans la région de Maradi			
Chaîne des résultats	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses et risques
2.1 D'ici 2013, les populations vulnérables adoptent des comportements favorables à l'utilisation des services sociaux de base et à la maîtrise de la croissance démographique	12. Taux d'accroissement démographique 13. Espérance de vie à la naissance 14. Taux de mortalité infanto-juvénile 15. Taux brut de scolarisation 16. Taux net de scolarisation	Source : Rapports DSS/RE EDSN-MICS 4 Enquêtes annuelles de survie et de nutrition Enquêtes Ponctuelles INS	Existence d'une stratégie nationale d'IEC sur les droits et besoins des populations vulnérables en matière de services sociaux de base et de démographie
2.2 D'ici 2013, les institutions assurent la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des Services Sociaux de Base	17. Pourcentage des SSB disposant d'infrastructures adéquates selon les normes d'équipement et offrant les prestations de qualité	Source : Enquête EDSN-MICS 4, DRSP	La coordination de l'aide au niveau régional est efficace
3.1 D'ici 2013, les institutions régionales et locales mettent en œuvre le processus de décentralisation dans le respect des droits humains en vue de l'atteinte des OMD et de la consolidation de la démocratie	18. Proportion des femmes élues à l'AN et dans les institutions locales Nombre de cibles des OMD atteintes	Source : DRDC/AT, BCEAO	Le processus de décentralisation suit son cours Des élections libres et transparentes sont organisées

Objectif Global : Contribuer à améliorer les conditions de vie de la population de la région de Maradi			
Objectif Spécifique : Réduire la pauvreté dans la région de Maradi			
Chaîne des résultats	Indicateurs de performance	Sources de vérification	Hypothèses et risques
3.2 D'ici 2013, les populations participent équitablement au processus de prise de décision, exercent le contrôle citoyen de l'action publique	19. Nombre de recours exercés par les citoyens pour excès ou abus de pouvoir	Source : DRDC/AT, Préfecture Commune	Le contrôle citoyen est exercé au niveau communal à travers les OSC

III. COORDINATION & MECANISMES DE GESTION DU PROGRAMME

Le programme conjoint est aligné et intégré aux cadres et mécanismes au niveau national, régional et local, qu'il convient de renforcer. Pour la cohérence, la synergie, la complémentarité des actions et une mise en œuvre efficace du programme, tous les intervenants s'accordent sur une programmation intégrée des activités.

Une approche concertée et conjointe sera de mise pour le pilotage et la mise en œuvre du programme conjoint d'appui à la mise en œuvre de la SDRP, ainsi que des stratégies et politiques sectorielles dans la Région de Maradi. Le dispositif décrit ci-après fera l'objet d'une attention particulière lors de la mission d'évaluation à mi-parcours pour d'éventuels ajustements.

Le PCM étant une déclinaison de l'UNDAF au niveau régional, le dispositif de suivi des effets de l'UNDAF prendra les dispositions requises pour être alimenté par le dispositif de coordination du PCM.

III.1. Cadre institutionnel

Les éléments suivants sont pris en compte dans l'option de coordination :

- Le Programme étant bâti autour de 3 composantes recoupant les trois domaines de coopération de l'UNDAF, la coordination de chaque composante reste un point fondamental ;
- Le caractère conjoint imposera une clarté et une équité dans les responsabilités à assumer par les différentes parties prenantes ;
- Le caractère multisectoriel amènera la nécessité d'une intégration horizontale thématique en matière de coordination ;
- La localisation régionale suggère aussi bien l'intégration verticale (le rôle clé du niveau régional dans la planification, la mise en œuvre et la coordination), que la nécessité d'en alléger les dispositifs.

Au niveau national

La tutelle du programme est assurée par le Ministère de l'Economie et des Finances, compte tenu du fait que :

- Il assure le suivi des orientations nationales en matière de développement ;
- Il assure la coordination des programmes et projets de développement ;
- Il met en œuvre la stratégie de mobilisation des ressources et la coordination de l'aide ;
- Il oriente les partenaires au développement vers les secteurs et les régions, conformément aux priorités nationales et aux besoins d'équilibre entre les régions ;
- Il assure la tutelle technique de Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) et de certaines agences du SNU.

L'orientation générale du programme est assurée par la tutelle et l'Equipe Pays du système des Nations Unies, élargie aux autres partenaires bilatéraux et multilatéraux intervenant dans le programme. Un mécanisme conjoint de concertation au niveau national sera mis en place.

Au niveau régional

- La supervision générale du PCM est assurée par le Comité Régional de Pilotage de la SDRP, qui est le dispositif de coordination et de concertation présidé par le Gouverneur.
- Pour la composante gestion canalisée le Comité de Pilotage est la structure-principale gouvernance du Programme Conjoint de Maradi

- Ce cadre comprend également:
 - Trois (3) représentants de la société civile ;
 - Onze (11) élus locaux à savoir le président du conseil régional, (7) conseillers municipaux et (3) conseillers d'arrondissement communaux ;
 - Six (6) préfets de la région ;
 - Une (1) représentante des Associations et ONG féminines ;
 - Un (1) représentant de la jeunesse ;
 - Deux (2) représentants des services régionaux de la SDR ;
 - Le Directeur régional de l'Education Nationale ;
 - Le Directeur régional de la Santé Publique ;
 - Le Directeur régional de la Formation professionnelle et Technique ;
 - Le Directeur régional de l'INS ;
 - Un (1) représentant de la Chefferie Traditionnelle ;
 - Trois (3) représentants du SNU, basés à Maradi.

Ce dispositif de coordination pourrait être adapté en fonction des attributions des Conseils Régionaux, telles qu'elles seront définies par la loi.

. Les responsabilités du Comité de Pilotage sont :

- Veiller à la bonne marche du projet et en particulier à la mise en œuvre du Plan d'Action du Programme Conjoint,
- Décider des modifications du Plan d'Action s'il y a lieu,
- Veiller à assurer les échanges avec les partenaires et les bailleurs de fonds,
- Assurer la résolution de problèmes qui pourraient entraver le bon fonctionnement du programme,
- Décider de l'allocation des ressources et donner les instructions à l'Agent Administratif des déboursements, sous réserve de disponibilité des fonds, en fonction du Plan d'Action du Programme Conjoint et des priorités retenues par ses membres.

- La coordination et le suivi de la mise en œuvre du PCM est assurée par une Equipe Technique d'Appui. Elle est composée du Conseiller Technique principal (CTP), Expert International, qui assure la coordination technique et administrative du programme, veille à la synergie avec les autres programmes et projets intervenant dans la région, gère les relations avec le gouvernement, prépare les réunions du cadre de coordination régional et fait le suivi de la mise en œuvre des activités; d'un Expert National en planification, suivi et évaluation qui assure, sous la supervision du CTP, la planification annuelle du programme, met en place le dispositif de suivi-évaluation, élabore les rapports de suivi-évaluation, prépare les revues annuelles ou périodiques du PCM et facilite les relations avec les structures techniques nationales; du Directeur régional de l'Aménagement du Territoire et du Développement communautaire et du Directeur régional de l'INS. L'Equipe Technique d'Appui travaille en étroite collaboration avec les directeurs régionaux, les représentants des agences des Nations Unies à Maradi et les Coordonnateurs ou chefs des programmes /projets. Elle est placée sous l'autorité du Gouverneur. Elle rend compte à la tutelle nationale et à l'Equipe Pays du système des Nations Unies (SNU) du déroulement du programme.

L'Equipe Technique d'Appui dispose d'un assistant administratif et financier, d'un secrétariat et de moyens logistiques et de fonctionnement nécessaires à l'atteinte de ses objectifs.

Au niveau sectoriel

Un chef de file sera désigné par Domaine de Coopération de l'UNDAF pour assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des activités du programme sous le leadership des directions techniques les plus concernées. Les chefs de file seront identifiés parmi les agences représentées dans la Région de Maradi en fonction de leur avantage comparatif. Ils appuieront les mécanismes de coordination sectoriels existants, dans la planification et le suivi - évaluation de leurs activités afin qu'ils produisent les résultats escomptés.

Au niveau départemental

La coordination du programme sera assurée à travers les cadres de concertation départementaux sous la présidence des préfets.

Au niveau communal

La commune est ***la porte d'entrée du programme dans la région***. Le Conseil Municipal, et le cas échéant, l'arrondissement communal, en tant que maître d'ouvrage, sera chargé avec les instruments de pilotage, de financement, de contrôle et de reddition des comptes nécessaires, d'impulser, de coordonner et d'appuyer la mise en œuvre des actions de développement et des actions humanitaires, y compris l'approbation des dossiers avec le soutien des services techniques, ONG ou autres prestataires.

III.2. Modalités de gestion

Le programme utilisera les différentes modalités de gestion prévues dans la mise en œuvre des programmes conjoints, à savoir la gestion parallèle, la gestion groupée et la gestion canalisée, compte tenu de la diversité des partenaires et de leurs normes et procédures internes. , Dès 2011 le PNUD et l'UNFPA utiliseront la modalité de gestion groupée. Il est recommandé que les agences non résidentes utilisent également la gestion groupée. L'Agent de Gestion de cette modalité sera le PNUD.

Les contributions des partenaires techniques et financiers tel que le Luxembourg seront canalisées à travers l'Agent Administratif.

En tant qu'agent de gestion, le PNUD signera un Mémoire d'Accord avec chacune des agences participantes dans la modalité de gestion groupée. Il sera responsable du soutien apporté à la partie nationale dans la gestion du Programme conjoint, de même que des décaissements en temps utile des fonds et de la fourniture de biens et services. Il établira les rapports périodiques et annuels, de même qu'un Etat Certifié Final des revenus et dépenses au terme du programme.

L'agent de gestion des fonds groupés s'assurera que toutes les dimensions liées à une mise en œuvre réussie de la modalité de gestion seront prises en compte. On citera notamment l'établissement des différents budgets, la comptabilité, la communication³¹ et les audits.

Les agences ayant opté pour une gestion parallèle, prépareront chacune en ce qui la concerne des rapports d'activités et financiers conformément à leurs procédures en collaboration avec les partenaires nationaux et communiqueront ces informations à l'Equipe Technique d'Appui. Les canevas des rapports devront être harmonisés autant que possible.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PCM, des ressources additionnelles pourront être mobilisées par les agences du système des Nations Unies et les autres partenaires, auquel cas, la modalité de gestion canalisée pourra être appliquée d'un commun accord. L'Agent Administratif devra alors consolider les rapports d'activités et financiers soumis par chaque partenaire technique et financier.

Notons par ailleurs que du fait de son autonomie juridique et financière, la commune garde toute latitude pour mobiliser des ressources additionnelles notamment à travers la coopération décentralisée. On recommandera ici que cette information soit intégrée dans le plan de

³¹ Y compris s'assurer que les leçons apprises et bonnes pratiques alimentent les sites WEB des agences
Niger – Programme Conjoint Maradi

développement communal et renseignée aux niveaux départemental et régional.

Le descriptif détaillé du mandat, de l'organisation et du fonctionnement des différents organes sera produit et validé au démarrage du programme.

Les arrangements en matière de gestion financière

Gestion Groupée

C'est un mécanisme de gestion des fonds où les organisations du système des Nations Unies participantes travaillent en vue de résultats communs avec un partenaire national ou sous-national commun (par exemple département ministériel, directions régionales, ONG) et/ou dans un secteur géographique commun. Selon cette option, les organisations du système des Nations Unies participantes groupent leurs fonds, qui sont remis à l'une des organisations du système, appelée l'Agent de gestion, choisie conjointement par les organisations du système des Nations Unies participantes en consultation avec le partenaire (sous-) national.

Gestion parallèle

Le mode de gestion parallèle permet aux donateurs qui le souhaitent de financer directement le programme exécuté par une agence. Dans ce cas, l'agence exécutive passe un accord bilatéral avec le donateur pour la réalisation d'activités dans la partie du Programme conjoint qu'elle exécute. L'agence exécutive assume l'entière responsabilité de la gestion de ces fonds, peut décider des modalités d'exécution ainsi que de la méthode de transfert à ses partenaires et homologues suivant ses propres règles. L'agence exécutive rend compte au donateur selon la méthode agréée avec le donateur.

Cette agence exécutive rend également compte de la réalisation des activités de programmation et de ses aspects financiers au Coordonateur du Programme conjoint pour consolidation au niveau du Programme conjoint.

Gestion canalisée [« pass-through »] et rôle de l'Agent Administratif (AA)

La gestion canalisée est un mécanisme par lequel les fonds sont acheminés aux agences exécutives des Nations unies par l'entremise d'une seule agence du Système des Nations Unies, ci-après dénommé l'Agent Administratif (AA). Les agences exécutives désignent le Programme des Nations Unies au Développement (PNUD)/ le **Bureau des Fonds d'Affectation Multi-donateurs (FAMD)/Multi-Partner Trust Fund Office (MPTF Office)** comme Agent Administratif (AA) de ce programme conjoint.

En tant qu'AA, le FAMD est notamment responsable:

- a. de la conclusion d'un Memorandum of Understanding (MoU) avec les Organisations participantes du Système des Nations Unies et d'un Standard Administrative Arrangement (SAA), avec les bailleurs de fonds ;
- b. de la réception et de l'administration des contributions reçues par les bailleurs de fonds;
- c. du décaissement des ressources approuvées par le Comité de Pilotage, aux organisations participantes des Nations Unies;
- d. de la consolidation des rapports financiers des organisations participantes des Nations Unies;
- e. de la remise des rapports d'avancement consolidés sur le Programme conjoint au donateur.

Les responsabilités des agences exécutives

Chaque agence exécutive des Nations Unies signera un Mémoire d'accord (MoU) avec l'Agent Administratif (AA). Ainsi, chaque agence assume l'entière responsabilité de la programmation et de l'aspect financier des fonds versés par l'Agent Administratif, et peut décider des modalités d'exécution ainsi que de la méthode de transfert à ses partenaires et homologues suivant ses propres règles.

Chaque agence tiendra un livre comptable distinct pour l'encaissement et l'administration des fonds qu'elle reçoit. Les agences participantes des Nations Unies sont tenues de remettre des rapports financiers certifiés. Celles-ci sont autorisées à déduire leurs frais indirects sur les contributions qu'elles reçoivent selon leurs propres règles et règlement, en tenant compte de la dimension et de la complexité du programme spécifique. Cependant, les frais indirects ne peuvent excéder 7 % des dépenses du programme.

Les frais de l'Agent Administratif

L'Agent Administratif est autorisé à percevoir des frais administratifs de un pour cent (1 %) sur le montant de la contribution versée par chaque donateur signataire du Standard Administrative Arrangement (SAA), afin de payer les frais encourus par l'Agent Administratif dans l'accomplissement des fonctions décrites dans le Memorandum of Understanding.

III.3. Modalités d'exécution

L'Approche Harmonisée des Transferts d'Espèces (HACT) sera la modalité d'exécution du Programme. Cependant pour sa mise en œuvre, cela nécessite un renforcement de capacités des structures nationales et locales en matière de gestion des ressources financières.

La mise en œuvre du HACT devrait être facilitée avec l'opérationnalisation de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales (ANFICT). En effet, l'ANFICT est appelée à jouer un rôle

central dans l'appui à la mobilisation, la gestion, la répartition, la péréquation des ressources à l'endroit des collectivités. Cependant, en attendant qu'elle soit opérationnelle, les agences participantes veilleront à ce que le Programme conjoint soit exécuté selon la modalité d'exécution nationale en vigueur.

Un Plan de Travail Annuel négocié et harmonisé sera établi et signé entre les différentes parties prenantes. Il précisera les résultats attendus, les fonds à mettre à disposition, et ses modalités de mise en œuvre ainsi que les rôles et responsabilités de chacun. Ce PTA doit être validé par les différents cadres de concertation et de coordination, selon un processus participatif et ascendant.

Le PTA est décliné en programmes d'activités trimestriels. Les mises à disposition des fonds seront également trimestrielles sur la base des rapports d'activités et financiers établis par l'agent habilité par les autorités régionales, conformément au manuel de procédures.

La liquidation de tout solde des fonds subsistant à la fin de l'exécution du programme sera effectuée conformément aux accords entre les agences du système des Nations Unies participantes, les partenaires chargés de l'exécution et les autres donateurs.

Un manuel de procédures spécifique à la gestion groupée et canalisée sera élaboré au cours de la première année. Un processus d'harmonisation des différents manuels sera conduit à partir de 2011.

III.4. Suivi, évaluation et établissement des rapports

Il convient de préciser que le PCM est une traduction opérationnelle de la SDRP, des stratégies et politiques sectorielles, ainsi que de l'UNDAF au niveau régional. De ce fait, le système de suivi et évaluation du PCM vise à permettre aux agences participantes et à ses partenaires d'assurer le suivi et de mesurer les résultats de leurs contributions à la SDRP et aux OMD.

Le dispositif de suivi – évaluation et de partage des résultats à travers le rapportage, s'inspirera du dispositif national existant et devra s'aligner sur les exigences de la Gestion Axée sur les Résultats. En effet, les indicateurs et le guide de suivi et évaluation de la SDRP seront utilisés par le système de suivi et évaluation du programme. MaradInfo, déclinaison régionale de DevInfo, sera intégré à ce dispositif. Ces différents éléments resteront en cohérence avec le dispositif suivi et évaluation de l'UNDAF.

Le dispositif comprendra des revues annuelles conjointes, des évaluations à mi parcours et finales dans une démarche concertée entre le Gouvernement, le système des Nations Unies et les autres partenaires. Des enquêtes CAP ou appréciations thématiques pourraient précéder l'évaluation à mi-parcours dans la mesure où elle doit fournir des éléments d'appréciation objective quant à la suite à

donner au Programme. L'évaluation finale, quant à elle, permettra d'avoir une appréciation de l'impact et de la contribution de tout le programme à la réalisation de la SDRP et à l'atteinte des OMD dans la Région de Maradi.

La coordination des activités de suivi et évaluation du PCM sera supervisée par l'Equipe Technique d'Appui. La facilitation de cette coordination nécessite que les outils de planification, suivi et évaluation soient harmonisés à tous les niveaux. Il s'agit notamment des plans de développement communaux et leur guide de suivi-évaluation, des schémas d'aménagement, des tableaux de bord socio économiques, des enquêtes et études.

Le cadre de suivi et évaluation est l'instrument de gestion qui réunit les principales informations relatives au suivi - évaluation. Il contient les différents résultats attendus, les indicateurs quantitatifs et qualitatifs, une situation de référence, des cibles et des sources de vérification permettant d'assurer le suivi et de mesurer les progrès réalisés. Les indicateurs de suivi sont définis sur la base des différents niveaux de résultats. Le suivi portera sur les activités, les ressources, le chronogramme, les agencements, avec des indicateurs désagrégés par sexe et par groupe d'âge et par commune. Un calendrier de suivi et évaluation sera élaboré dès le démarrage des activités du programme.

Etablissement de rapports

Pour la modalité gestion canalisée :

Rapports d'avancement annuels

Le bureau FAMD est responsable de la préparation du rapport d'avancement annuel consolidé du Programme conjoint, composé de deux parties :

a. Rapport descriptif annuel du Programme conjoint.

Chaque agence exécutive soumettra à l'Equipe Technique d'Appui du Programme Conjoint Maradi un rapport descriptif annuel de ses activités au plus tard le 31 Mars. L'Equipe Technique d'Appui Technique du Programme Conjoint Maradi consolidera le rapport descriptif annuel sur la base des rapports soumis par les agences participantes. Ce rapport doit être examiné et approuvé par le Comité de Pilotage avant d'être remis au bureau FAMD pour validation finale.

b. Rapport financier annuel.

Le siège de chaque agence participante des Nations Unies doit soumettre au bureau FAMD un rapport financier détaillant les dépenses réalisées durant la période considérée. La date de remise de ce rapport est fixée, tous les ans au plus tard, au 30 Avril.

Pour les fonds relevant d'une gestion canalisée, le bureau FAMD fournira, le rapport d'avancement annuel consolidé du Programme conjoint, aux bailleurs de fonds ainsi qu'au Comité de Pilotage, au

plus tard le 31 Mai. Le rapport sera également mis en ligne sur le portail du FAMD (GATEWAY).

Rapports finaux

a. Chaque organisation participante soumettra à l'Equipe Technique d'Appui du Programme Conjoint Maradi un rapport descriptif final de ses activités au plus tard le 30 Avril. L'Equipe Technique d'Appui du Programme Conjoint Maradi consolidera le rapport descriptif final sur la base des rapports soumis par les agences exécutives. Ce rapport doit être examiné et approuvé par le Comité de Pilotage avant d'être remis au bureau FAMD pour validation finale.

b. Le siège de chaque agence exécutive des Nations Unies doit soumettre au bureau FAMD les rapports financiers et états financiers finaux certifiés détaillant les dépenses réalisées durant la période considérée. La date de remise de ces rapports est fixée, tous les ans au plus tard, au 30 Juin.

Pour les fonds relevant d'une gestion canalisée, le bureau FAMD fournira, le rapport final consolidé du Programme conjoint, aux bailleurs de fonds ainsi qu'au Comité de Pilotage, au plus tard le 31 juillet de l'année suivant la clôture financière du programme conjoint. Le rapport sera également mis en ligne sur le portail du FAMD (GATEWAY).

Rapport des activités de l'Agent Administratif

D'après les modalités de reporting mentionnées dans le MoU, le Bureau FAMD produira des rapports financiers et des états financiers certifiés annuels (« Source and Use of Funds ») et finaux sur ses activités en tant qu'AA du Programme Conjoint. Ces rapports et états financiers seront fournis aux bailleurs de fonds, au Comité de Pilotage et aux agences exécutives.

IV. ESTIMATION DES BESOINS ET DES RESSOURCES DU PROGRAMME CONJOINT MARADI

Sur la base des cibles et des hypothèses de financement des OMD ⁽³²⁾, les projections des besoins d'aide pour la réalisation des OMD dans la région de Maradi s'élèvent à environ 290 millions de dollars, soit 145 milliards F CFA pour la période quinquennale 2009 – 2013.

Tableau 1 : Projection de la population de la région et des besoins de financement des OMD

Année	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013
Population	2 734 000	2 835 978	2 941 760	3 051 488	3 165 308	3 283 374	3 405 844
Accroissement population		101 978	105 782	109 728	113 820	118 066	122 470

³² (32) Rapport du projet du Millénaire, « Investir dans le développement : plan pratique pour la réalisation des OMD », J. Sachs
Niger – Programme Conjoint Maradi

Financement OMD (USD)	232 390 000	241 058 147	250 049 616	259 376 467	269 051 209	279 086 819	289 496 757
-----------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	--------------------

Quant aux estimations des ressources programmables, inscrites dans le cadre du financement de l'UNDAF par les agences du SNU signataires de l'UNDAF et celles des autres partenaires bilatéraux et multilatéraux, elles se présentent comme suit :

Tableau 2 : Estimation des ressources et modalités de gestion

Agences	Modalités de gestion	Montant (\$ USD)
Banque Mondiale	Gestion parallèle	3 791 113
FAO	Gestion parallèle	2 400 000
UNCDF	Gestion parallèle	12 455 450
FIDA	Gestion parallèle	54 568 000
OCHA	Gestion Groupée	42 500
OMS	Gestion parallèle	1 891 305 ³³
PAM	Gestion parallèle	7 724 726
PNUD	Gestion groupée	2 500 000
UNFPA	Gestion groupée	7 904 830
UNICEF	Gestion parallèle	5 130 000
Sous - Total		98 407 924
Luxembourg	Gestion canalisée	6 600 000
TOTAL GENERAL		105 007 924

Les contributions des acteurs nationaux, régionaux et locaux feront aussi l'objet d'une estimation et d'une évaluation financière.

Un plan de travail commun, précisant pour chaque produit, les activités de suivi, les activités clés qui doivent être entreprises durant l'année pour le réaliser, le cadre chronologique de sa réalisation, les agences et structures nationales ou locales responsables, ainsi que le budget prévu, sera élaboré pour chaque année. Un chef de file ou structure leader, est identifié pour chaque effet du programme conjoint : Effet 1 : FAO / PAM ; Effet 2 : UNICEF/UNFPA/OMS ; Effet 3 : PNUD/OCHA.

³³ La contribution de l'OMS est essentiellement basée sur les activités de survie de la mère et de l'enfant.
Niger – Programme Conjoint Maradi

ANNEXE I. MATRICE DES RESULTATS

DOMAINE DE COOPERATION N°1: DEVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET SECURITE ALIMENTAIRE				
Priorité ou buts nationaux : Recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois & Réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables				
Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) : 1, 3, 7, 8				
Effet UNDAF: D'ici 2013, les populations vulnérables améliorent leur sécurité alimentaire, contribuent à la gestion durable de leurs ressources naturelles et diversifient leurs sources de revenu				
Effets du Programme Conjoint Maradi	Produits du Programme conjoint Maradi	Rôles des Partenaires	Cible de mobilisation des Ressources (\$)	
Effet PCM 1.1. D'ici 2013, les populations vulnérables ont accès à l'emploi, au crédit et entreprennent des AGR rentables	1.1.1. Les populations vulnérables développent des AGR à travers la mise en place de micro crédit	Agences NU : Appui technique et ou financier, Mobilisation des Ressources, Renforcement des capacités, Assistance alimentaire Institutions nationales : Coordination, mise en œuvre et suivi Autres partenaires : Appuis financiers	FAO	1 000 000
			UNCDF	2 328 250
	1.1.2. Mise en place de lignes de crédit au niveau des institutions de micro finance de la Région destiné aux femmes et aux jeunes : 1000 000		Luxembourg	1 000 000
			FIDA	320 000
	1.1.3. Encadrement technique des groupements des femmes et des jeunes : 200 000		Luxembourg	200 000
	1.1.4. Emplois décents pour les populations vulnérables notamment les femmes et les jeunes promus		UNFPA	30 000
			UNDP	200 000
Effet PCM 1.2. D'ici 2013, la prévention et la gestion des crises alimentaires et des catastrophes naturelles sont assurées	1.2.1. Les dispositifs de prévention et de gestion des crises alimentaires et des catastrophes naturelles sont opérationnels		FAO	100 000
			UNCDF	3 380 000
			OCHA	42 500
			PAM	3 011 752
			UNFPA	299 000
			BM	1 106 513
			FIDA	22 712 071

DOMAINE DE COOPERATION N°1: DEVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET SECURITE ALIMENTAIRE				
Priorité ou buts nationaux : Recherche d'une croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois & Réduction des inégalités et le renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables				
Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) : 1, 3, 7, 8				
Effet UNDAF: D'ici 2013, les populations vulnérables améliorent leur sécurité alimentaire, contribuent à la gestion durable de leurs ressources naturelles et diversifient leurs sources de revenu				
Effets du Programme Conjoint Maradi	Produits du Programme conjoint Maradi	Rôles des Partenaires	Cible de mobilisation des Ressources (\$)	
Effet PCM 1.3. D'ici 2013, les populations vulnérables augmentent la productivité et la rentabilité de leurs systèmes de production	1.3.1. L'accès des populations vulnérables aux facteurs de production est amélioré Approvisionnement des groupements des femmes et des jeunes en intrants agricoles (semences améliorées, engrais), et en matériels de production : 1 000 000 \$		FAO	500 000
	1.3.2. Les capacités de gestion des producteurs sont renforcées		Luxembourg	1 000 000
FAO			500 000	
Effet PCM 1.4. D'ici à 2013, le désenclavement des bassins de production est assuré	1.4.1. Les bassins de production sont désenclavés		BM	460000
			FIDA	5 049 000
Effet PCM 1.5. D'ici 2013, les populations participent à la préservation d'un environnement sain et à la gestion durable des ressources naturelles, y compris l'eau, et de leur patrimoine culturel	1.5.1. Les capacités des communautés à prendre en charge les problèmes environnementaux et la gestion durable des ressources naturelles, sont renforcées	UNDP	500 000	
		PAM	410 693	
		BM	109 367	
		FIDA	2 625 191	
		Total	46 884 337	
Stratégies : Appui à la réalisation accélérée des OMD ; Renforcement de capacités ; Communication pour un changement de comportement ; Partenariats et mobilisation de ressources				
Mécanismes de coordination et modalités de programme : Régional : Cadre de coordination, de programmation et de suivi conjoint des partenaires ; Secrétariat permanent, SDRP, Départemental : Cadre de coordination, de programmation et de suivi conjoint des partenaires ; Local : Conseil municipal				
Partenariat : Luxembourg ; PAC ; ONG Internationales ; OSC et toutes parties intéressées				

DOMAINE DE COOPERATION N°2 : CAPITAL HUMAIN, DEMOGRAPHIE ET SERVICES SOCIAUX DE BASE			
Priorité ou buts nationaux : Accès équitable aux services sociaux de base & La maîtrise de la croissance démographique			
Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) : 2, 3, 4, 5 & 6			
Effet UNDAF: D'ici 2013, les populations vulnérables utilisent les services sociaux de base de qualité et participent à la maîtrise de la croissance démographique			
Effets du Programme Conjoint Maradi	Produits du Programme conjoint Maradi	Partenaires	Cible de mobilisation des Ressources
Effet PCM 2.1. D'ici 2013, les populations vulnérables adoptent des comportements favorables à l'utilisation des services sociaux de base et à la maîtrise de la croissance démographique	2.1.1. Les populations ont les connaissances nécessaires et adoptent des pratiques familiales essentielles (PFE) en matière de nutrition	Agences NU : Appui technique et ou financier, Mobilisation des Ressources, Renforcement des capacités, Assistance alimentaire Institutions nationales : Coordination, mise en œuvre et suivi Autres partenaires : Appuis financiers	UNICEF 2 450 000 UNFPA 50 000 OMS 59 000 FIDA 35 000
	2.1.2. Les populations ont les connaissances nécessaires et adoptent des pratiques familiales essentielles (PFE) en matière de santé sexuelle et de la reproduction y compris la planification familiale		UNFPA 3 254 609 FIDA 44 000
	2.1.3. Les populations ont les connaissances nécessaires et adoptent des pratiques familiales essentielles (PFE) et des comportements responsables en matière de prévention des IST/VIH/sida		UNFPA 4 066 221
	2.1.4. Les populations ont les connaissances nécessaires et adoptent des pratiques familiales essentielles (PFE) en matière de scolarisation et protection des enfants		UNFPA 50 000 PAM 571 013 FIDA 10 000
Effet PCM 2.2. D'ici 2013, les institutions assurent la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des Services Sociaux de Base	2.2.1. La qualité et l'accès aux services de nutrition sont améliorés	Agences NU : Appui technique et ou financier, Mobilisation des Ressources, Renforcement des capacités, Assistance alimentaire	UNICEF 1 000 000 OMS 233 000 FAO 100 000
	2.2.2. La qualité et l'accès aux services de santé sont améliorés <ul style="list-style-type: none"> • Construction et réhabilitation des infrastructures sanitaires : 1 000 000 • Equipements : 700 000 		Luxembourg 1 700 000 FIDA 7 890 000
	2.2.3. La qualité et l'accès aux services de santé sexuelle et de la reproduction sont améliorés		UNICEF 1 500 000 UNFPA 110 000 PAM 247 765 UNDP 240 000

DOMAINE DE COOPERATION N°2 : CAPITAL HUMAIN, DEMOGRAPHIE ET SERVICES SOCIAUX DE BASE				
Priorité ou buts nationaux : Accès équitable aux services sociaux de base & La maîtrise de la croissance démographique				
Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) : 2, 3, 4, 5 & 6				
Effet UNDAF: D'ici 2013, les populations vulnérables utilisent les services sociaux de base de qualité et participent à la maîtrise de la croissance démographique				
Effets du Programme Conjoint Maradi	Produits du Programme conjoint Maradi	Partenaires	Cible de mobilisation des Ressources	
		Institutions nationales : Coordination, mise en œuvre et suivi Autres partenaires : Appuis financiers Agences SNU : FAO, PAM, UNICEF, UNFPA, FIDA		
	2.2.4. La qualité et l'accès aux services de prise en charge des IST/VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose sont améliorés Prévention et prise en charge des IST/VIH/Sida, du paludisme et de la tuberculose : 500 000		UNFPA PAM Luxembourg	45 000 247 765 500 000
	2.2.5. La qualité et l'accès aux points d'eau modernes et aux structures d'assainissement, selon les normes nationales, sont améliorés		UNICEF BM FIDA	850 000 583 176 4 930 000
	2.2.6. La qualité et l'accès à la scolarisation et la protection des enfants sont améliorés <ul style="list-style-type: none"> • Construction et réhabilitation des infrastructures scolaires : 1 000 000 • Matériels pédagogiques : 500 000 • Formation des formateurs : 300 000 • Appui/incitation à la scolarisation de la jeune fille : 400 000 		UNICEF Luxembourg PAM FIDA	2 000 000 2 200 000 3 235 738 620 000
			Total	38 822 287
Stratégies : Appui à la réalisation accélérée des OMD ; Renforcement de capacités ; Communication pour un changement de comportement ; Partenariats et mobilisation de ressources Mécanismes de coordination et modalités de programme : Régional : Cadre de coordination, de programmation et de suivi conjoint des partenaires ; Secrétariat permanent, SDRP, Départemental : Cadre de coordination, de programmation et de suivi conjoint des partenaires ; Local : Conseil municipal Partenariat : Luxembourg; PAC ; ONG Internationales ; OSC et toutes parties intéressées				

DOMAINE DE COOPERATION N°3 : GOUVERNANCE				
Priorité ou buts nationaux : Promotion d'une Gouvernance de qualité et mise en œuvre efficace de la SDRP				
Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) : 3 & 8				
Effet UNDAF : D'ici 2013, les institutions nationales et locales gouvernent démocratiquement dans le respect des droits humains, de l'équité de genre et contribuent à la consolidation de la paix.				
Effets du Programme Conjoint Maradi	Produits du Programme conjoint Maradi	Partenaires	Cible de mobilisation des Ressources	
Effet PCM 3.1. D'ici 2013, les institutions régionales et locales mettent en œuvre le processus de décentralisation dans le respect des droits humains en vue de l'atteinte des OMD et de la consolidation de la démocratie	3.1.1. Les capacités en matière de planification et de gestion des collectivités locales, des organisations communautaires de base et celles des services techniques déconcentrés sont renforcées	Agences SNU : FENU, PNUD, Autres partenaires : FBS, UE,	UNCDF	250 000
	3.1.2. Les capacités des SFD, des structures de relais et d'encadrement sont renforcées		OMS UNICEF FAO BM FIDA	83 500 300 000 50 000 1 532 057 7 307 215
	3.1.3. Les instances de planification et de concertation sont mises en place et opérationnelles. 3.1.4 Une équipe technique performante est mobilisée 3.1.4 Le Suivi Evaluation de la mise en œuvre du Programme Conjoint Maradi par les institutions nationales, selon l'approche GAR et les principes de la Déclaration de Paris, assuré			UNCDF
Effet PCM 3.2. D'ici 2013, les populations participent équitablement au processus de prise de décision, exercent le contrôle citoyen de l'action publique	3.2.1. La participation au processus de prise de décision et l'exercice du contrôle citoyen au niveau régional et local via des mécanismes institutionnels et juridiques opérationnels par les communautés et les OSC, notamment les femmes et les jeunes, sont renforcés		UNDP FAO FIDA	1 000 000 100 000 3 025 523
	3.2.2. Une culture citoyenne de respect des Droits Humains, consolidation de la paix et de prévention des conflits, est développée		FAO UNDP UNICEF UNCDF	50 000 300 000 300 000 5 442 450
			UNDP UNICEF Total	260 000 150 000 21 205 495
Stratégies : Gouvernance locale; Appui à la réalisation accélérée des OMD; Communication pour un changement de comportement ; Renforcement des capacités ; Partenariat pour une mobilisation des ressources.				
Mécanismes de coordination et modalités de programme : Régional : Cadre de coordination, de programmation et de suivi conjoint des partenaires ; Secrétariat permanent, SDRP, Départemental : Cadre de coordination, de programmation et de suivi conjoint des partenaires ; Local : Conseil municipal				
Partenariat : PAC ; ONG Internationales ; OSC et toutes parties intéressées				

ANNEXE 2. CALENDRIER DE SUIVI ET EVALUATION DU PROGRAMME CONJOINT MARADI

Activités	Agence Responsable	Partenaire responsable	Description	2010	2011	2012	2013
Etudes et enquêtes	SNU		Revue annuelle conjointes	X	X	X	X
	FIDA		Enquête sur les biens des ménages	X	X		
	FIDA		Etude sur le système de production et les niveaux de revenu				
	FIDA		Enquête nutritionnelle sur la base d'indicateurs anthropométriques	X		X	
	PNUD	INS	Analyses approfondies sur la pauvreté à partir des données de l'ENBC				
	PNUD	INS	Rapport national 2009 sur le progrès vers les OMD				
	PNUD		Enquête sur la Gouvernance	X			
	PNUD	INS	Enquête sur l'emploi et secteur informel	X			
	PNUD	INS	Collecte des données au niveau des régions	X			
	UNICEF		Enquête nutritionnelle et de survie		X	X	X
	UNFPA		Enquête CAP de base				
	UNFPA	INS	Recensement général des Populations		X		

Activités	Agence Responsable	Partenaire responsable	Description	2010	2011	2012	2013
Etudes et enquêtes							
	UNFPA	INS	Enquête (analyse, étude?) sur la fistule, prévalence du VIH/SIDA et prévalence des pratiques néfastes (EDNS/MICS)				
Systèmes de suivi	SNU		Missions conjointes (annuelles)	X	X	X	X
	PNUD UNICEF UNFPA	INS	Assurer l'opérationnalisation de NigerInfo				
	PNUD	INS	Actualiser la base de données sur la pauvreté et le Développement humain durable	X			
	PNUD	INS	Mise en place d'une base de données désagrégée par sexe				
Evaluations	SNU		Evaluations à mi parcours du PCM		X		
	SNU		Evaluation finale du PCM	X			X
Examens	SNU		Revue annuelle conjointe	X	X	X	X
Jalons d'évaluation du PCM	SNU		Rapports Agences	X	X	X	X
Renforcement des capacités de S&E	PNUD	SP/SRP	Renforcer les capacités des membres des comités régionaux et techniques de la SDRP				
	PNUD	SP/SRP	Institutionnaliser le dispositif national de suivi évaluation des programmes et projets de développement	X			
	PNUD	MEF	Former les cadres nationaux en CDMT/GAR et Budget programme (MEF, MFP/T, Formation Professionnelle, Promotion Jeunes Entrepreneurs, Jeunesse et Sport,	X			

Activités	Agence Responsable	Partenaire responsable	Description	2010	2011	2012	2013
			etc.)				
Emploi de l'information	SNU		Atelier de revue des résultats du PCM				
Données de référence		INS	Enquête ENBC	X			
			EDSN/MICS		X	X	
			RGPH		X		
			EBCM	X		X	X
			Etude BEEIE	X			
			Suivi emploi et chômage	X	X		
			Enquête sur gouvernance, accès et niveau de satisfaction pour services sociaux de base				
			EPER		X	X	X
			Enquête auprès des entreprises		X	X	X
			Enquête sur la sécurité alimentaire et la vulnérabilité		X	X	X
		Enquête sur la gouvernance, l'accès et le niveau de satisfaction pour les services de base					

ANNEXE III - RECAPITUTATIF DES ACTIONS SOUTENUES PAR LE GRAND DUCHE DU LUXEMBOURG

Effets du Programme Conjoint Maradi	Produits du Programme conjoint Maradi	Montants en \$
Effet PCM 1.1. D'ici 2013, les populations vulnérables ont accès à l'emploi, au crédit et entreprennent des AGR rentables	1.1.1. Les populations vulnérables développent des AGR à travers la mise en place de micro crédit <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de lignes de crédit au niveau des institutions de micro finance de la Région destiné aux femmes et aux jeunes : • Encadrement technique des groupements des femmes et des jeunes 	1 000 000 200 000
Effet PCM 1.3. D'ici 2013, les populations vulnérables augmentent la productivité et la rentabilité de leurs systèmes de production	1.3.1. L'accès des populations vulnérables aux facteurs de production est amélioré Approvisionnement des groupements des femmes et des jeunes en intrants agricoles (semences améliorées, engrais), et en matériels de production : 1 000 000	1 000 000
Effet PCM 2.2 : D'ici 2013, les institutions assurent la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des Services Sociaux de Base	2.2.2. La qualité et l'accès aux services de santé sont améliorés Construction et réhabilitation des infrastructures sanitaires : Equipements 2.2.4. La qualité et l'accès aux services de prise en charge des IST/VIH/sida, du paludisme et de la tuberculose sont améliorés Prévention et prise en charge des IST/VIH/Sida, du paludisme et de la tuberculose	1 000 000 700 000 500 000
	2.2.6. La qualité et l'accès à la scolarisation et la protection des enfants sont améliorés Construction et réhabilitation des infrastructures scolaires : 1 000 000 <ul style="list-style-type: none"> • Matériels pédagogiques : 500 000 • Formation des formateurs : 300 000 • Appui/incitation à la scolarisation de la jeune fille : 400 000 	1 000 000 500 000 300 000 400 000
TOTAL		6 600 000